

Glossaire, abréviations et autres informations de base

Mise à jour : voir nom du fichier

Document libre de droits, validé par l'IGEN, dont l'usage en tant que référence est conseillé. Il est amené à évoluer dans le fond et le contenu : la date de mise à jour est un critère important.

La consultation des ressources de l'internet a été largement mise à profit, notamment les nombreux sites institutionnels et leurs ressources. Hélas, le rédacteur a parfois été négligent et présente ses excuses, notamment pour ce qui semble apparemment évident : les sites visités n'ont pas nécessairement laissé de traces car ils ont servi de base à une rédaction synthétique.

Des choix ont été faits et ne seront remis en cause qu'à la suite d'une requête et d'échanges contradictoires qui déboucheront sur un consensus, mais toutes les propositions d'évolution et d'additions seront les bienvenues.

Il n'y a donc pas de sitothèque systématique. Cela resterait à faire mais surtout entretenir !

Enfin, Le Petit Robert a largement été sollicité.

Requêtes et contributions à adresser à Philippe Garnier, IA-IPR de Biotechnologies (ph.garnier@ac-toulouse.fr).

Accident Presqu'accident Accident de travail Voir prévention	Accident : événement imprévisible caractérisé par une action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant des lésions. Presqu'accident/incident : événement inattendu et soudain mais qui n'entraîne aucun dommage. Événement imprévisible ne provoquant pas de dommage corporel, mais seulement des dégâts matériels. Accident de travail : tout accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne travaillant pour un ou plusieurs employeurs. Selon l'OHSAS 18001 un incident où aucun préjudice corporel, atteinte à la santé ni accident mortel ne survient peut également être qualifié de « presqu'accident », « accident évité de justesse » ou « événement dangereux » http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/
Actif	Le principe actif est la molécule qui, dans une formule, possède un effet prouvé. Cette substance est, la plupart du temps, en très faible proportion dans le produit par rapport aux excipients.
Additif	Produit incorporé à une formulation... pour en améliorer la présentation, la conservation ou toute autre qualité accessoire (texture, arôme, sapidité...).
Adjuvant	Produit auxiliaire incorporé à une formulation et destiné à en améliorer, renforcer ou compléter la fonction principale. Sa présence est souvent indispensable à la fabrication.
AFNOR	Association française de normalisation. Organisme officiel français, membre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) auprès de laquelle il représente la France.
AFSSA AFSSET	L'ordonnance n° 2010-18 du 7 janvier 2010 (JORF du 08/01/10) porte création d'une agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, issue de la fusion de l'Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) et de l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail). L'Afssa est un établissement public indépendant de veille, d'alerte, d'expertise, de recherche et d'impulsion de la recherche qui contribue à la protection et à l'amélioration de la santé publique, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux et de l'environnement.

	En juillet 2009, la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires a confié à l'Afssa « la mise en œuvre du système de vigilance sur les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, les aliments qui font l'objet d'adjonction de substances à but nutritionnel ou physiologique ainsi que sur les produits destinés à une alimentation particulière ». http://www.afssa.fr/ http://www.afsset.fr/ Voir ANSSAET
AFSSaPS	Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. Cette agence se consacre à assurer la sécurité sanitaire des médicaments, des produits biologiques et aussi des dispositifs médicaux en France. Les produits cosmétiques figurent dans la rubrique Cos http://www.afssaps.fr/http://www.afssaps.fr/Produits-de-sante/Produits-cosmetiques). Noter que les produits cosmétiques y sont intégrés aux produits de santé... Par décret n° 2012-597 du 27 avril 2012, l'AFSSaPS est remplacée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).
Alicament	Contraction de médicament et aliment. Aliment combinant la notion d'aliment et de médicament dans le cadre d'une alimentation fonctionnelle. Il est censé réduire les risques ou prévenir l'apparition de certaines maladies, à l'aide de substances contenues dans un produit de consommation courante. Alicament, médicaliment et nutraceutique (voir ce terme) sont des néologismes de l'industrie agroalimentaire. Au Canada le terme a été supplanté par « aliment fonctionnel », traduction littérale du terme anglais « <i>functional food</i> ».
Allégation Claim	Revendication, au sens de revendiquer une ou plusieurs propriétés déclarées appartenir à un produit. Une allégation doit être prouvée par des tests <i>in tubo</i>, <i>in vitro</i> ou tests cliniques <i>in vivo</i>, <i>ex vivo</i> (toxicologie chez l'animal ou sur culture, effets chez l'homme).
AMDEC	L'AMDEC (Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité) est un outil d'analyse performant qui permet de recenser de manière exhaustive les risques de dérive d'un processus, d'un produit ou d'un moyen de production. L'AMDEC s'inscrit dans la logique de maîtrise des risques : sa finalité est de mettre en place des plans d'actions préventives visant à éliminer ou réduire les risques liés à la sécurité de l'utilisateur, à la non-qualité, à la perte de productivité, à l'insatisfaction des clients. http://www.techniques-ingenieur.fr/f
AMM Autorisation de mise sur le marché	L'AMM est l'accord donné à un titulaire des droits d'exploitation d'un médicament fabriqué industriellement pour qu'il puisse le commercialiser. L'AMM est délivrée soit par les autorités nationales compétentes : • ANSM pour la France ; • Direction générale du médicament (DGM) pour la Belgique ; • Swissmedic pour la Suisse ; • Agence européenne des médicaments (EMA) en cas de procédure européenne centralisée ; • FDA aux États-Unis. La démarche évalue l'efficacité et le rapport bénéfice / risque. L'AMM est intégrée au dispositif de pharmacovigilance. Il n'existe pas d'autorisation préalable de mise sur le marché pour les produits cosmétiques. Les textes exigent l'absence de nocivité pour la santé, fabricants devant garantir que leurs produits satisfont aux exigences législatives, réglementaires et ne présentent donc aucun danger pour

	la santé. Le fabricant (ou son représentant) responsable de la mise sur le marché du produit fini doit s'assurer de la sécurité de son produit et constituer un dossier technique à tenir à disposition des autorités de contrôle (adresse indiquée sur l'emballage). Ce dossier précise, entre autres, les formules qualitative et quantitative du produit, la description des conditions de fabrication et de contrôle, l'évaluation de la sécurité pour la santé humaine. L'ANSM encadre l'évaluation de la qualité et de la sécurité d'emploi des produits cosmétiques. Pour ces missions, elle dispose d'experts internes et externes, d'équipes d'inspecteurs, de laboratoires d'analyse, et peut prendre des mesures de police sanitaire en cas de risque pour la santé publique. Par ailleurs, l'Agence organise un système de vigilance afin de surveiller les effets indésirables résultant de l'utilisation de produits cosmétiques. Les contrôles sur les cosmétiques s'effectuent en général en coordination avec l'ANSSAET (voir DGCCRF) et les DRASS (voir ce terme. Les DRASS sont remplacées par l'ARS dans cette mission).
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
ANSM	Voir AFSSaPS.
Analyse sensorielle Évaluation sensorielle Voir descripteur [Voir sens électronique]	L'homme en tant qu'instrument de mesure... La norme française NF ISO 5492 définit l'analyse sensorielle comme « l'examen des propriétés organoleptiques d'un produit par les organes des sens », soit les organes de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût, du toucher, notamment dans les domaines où les sens apportent une certaine valeur ajoutée par rapport aux mesures physico-chimiques usuelles. On parle également de sensométrie ou de métrologie sensorielle, ce qui revient à dire que l'analyse sensorielle consiste à étudier d'une manière ordonnée et structurée les propriétés d'un produit afin de le décrire, le classer ou l'améliorer d'une façon objective et rigoureuse. Pour dégager des tendances précises, cette approche, fondée sur le recueil et le traitement des sensations d'un nombre significatif, représentatif (panel) de personnes, nécessite un cadre rigoureux, un outil informatique adapté qui permette à la fois d'organiser les séances, d'enregistrer et d'archiver les réponses et d'analyser les résultats. Deux types d'études sensorielles complémentaires peuvent alors être distingués : • Études qualitatives qui s'inscrivent dans le cadre du développement marketing produit avec une approche consommateur, hédonique ; • Études quantitatives qui utilisent des outils statistiques et un traitement numérique, l'approche se voulant plus « métrologique ». Voir Fizz.
ANSSAET	L'AFSSA, l'AFSSET, la DSV, la DGCCRF ont été rassemblés au sein d'une structure unique, l'ANSSAET. L'ANSSAET, super Agence aux pouvoirs considérables, est chargée depuis le 1^{er} juillet 2010 de la sécurité des secteurs de l'alimentation, de l'environnement et du travail. L'objectif de cette fusion est d'éviter les redondances et donner plus de cohésion et d'homogénéité aux outils d'expertises des différentes agences précédentes : AFSSA, agence de sécurité alimentaire et AFSSET, agence de la sécurité de l'environnement et du travail. L'ANSM reste indépendante, mais les travaux de l'ANSSAET auront des répercussions sur la sécurité des professionnels de santé.
Arbre phylogénétique Phénogramme	La longueur des branches dépend de la distance génétique et représente donc le degré de parenté entre les taxons étudiés. Cette technique se base sur le calcul d'un indice de similitude globale (ISG) qui est défini après l'analyse de nombreux caractères (morphologiques, anatomiques, moléculaires...).

ARPP Voir Visa PP	Autorité de régulation professionnelle de la publicité. Le 25 juin 2008, l'ARPP a succédé au BVP. Organisme de régulation professionnelle de la publicité en France, l'ARPP a pour but de mener toute action en faveur d'une publicité loyale, véridique et saine, dans l'intérêt des consommateurs, du public et des professionnels de la publicité. Le dispositif de régulation professionnelle de la publicité est un système concerté, ouvert à la société civile et aux consommateurs. Il regroupe, autour des services opérationnels de l'ARPP, trois instances associées : le Conseil de l'Éthique Publicitaire, le Conseil Paritaire de la Publicité et le Jury de Déontologie Publicitaire. http ://www.arpp-pub.org/
AQCQ	Assurance Qualité – Contrôle Qualité : voir ces termes.
Assurance Qualité AQ	La notion d'assurance qualité est née simultanément avec les normes de certification d'entreprises de la série ISO 9000. Elle se comprend par ses origines : certaines entreprises comme celles de l'aviation se fournissaient auprès de fabricants de pièces détachées parfois complexes. Pour être sûr de la qualité des pièces produites, le constructeur détachait les personnels chargés des contrôles qualité et des essais chez ses fournisseurs. Cette situation était justifiée par les besoins de sécurité des avions dont les pannes en vols peuvent devenir catastrophiques. Ce procédé, très coûteux, posait des problèmes aux fournisseurs amenés à gérer des personnels qui leur étaient indépendants sur le plan hiérarchique car venant d'entreprises clientes. Des alternatives auraient été possibles : ○ Établir un cahier des charges avec les fournisseurs dont l'application aurait pu être surveillée par des audits à compte client. Mais les comportements au moment des audits peuvent cacher le quotidien ; ○ Effectuer chez le client des contrôles à réception des produits à leur arrivée mais ils ne peuvent l'être que par sondage (de plus, certains contrôles sont destructeurs). La solution à ce problème d'incertitude concernant la qualité a été résolue par la certification des fournisseurs d'après un référentiel établi par des professionnels : les normes de la série ISO 9000. La certification <u>attribuée par des organismes accrédités</u> vise à donner confiance aux clients car les exigences pour la qualité seront satisfaites. Autrement dit, on peut résumer en termes techniques : garantie du maintien d'un certain niveau de qualité, fonction des objectifs visés, déclinée sous la forme d'un référentiel documentaire formalisant les méthodes mises en œuvre à cet effet. La norme 8402-94 définit l'assurance qualité comme l'ensemble des activités préétablies et systématiques mises en œuvre dans le cadre du système qualité. L'assurance qualité a donc pour but de rassurer le client sur la qualité de la prestation de l'entreprise. Elle se décline sous la forme d'un « manuel d'assurance qualité », récapitulant la politique qualité de l'entreprise. La certification ou accréditation est une reconnaissance écrite d'un tiers indépendant de la conformité à un niveau de qualité. La certification se fait généralement par rapport à une norme, souvent internationale : ISO 9000 (ISO 9000, ISO 9001, ISO 9004, ISO 10011)...
ARS	Agence régionale de santé La loi HPST du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, crée, dans son article 118, les Agences Régionales de Santé, pilier de la réforme du système de santé. Les ARS assurent un pilotage unifié de la santé en région, afin de mieux répondre aux besoins et d'accroître l'efficacité du système.

	La stratégie d'une ARS est définie dans son projet régional de santé (PRS).
APR	L'analyse préliminaire de risques (APR) est une démarche dont l'objectif est d'évaluer les problèmes à résoudre en matière de maîtrise des risques. Cette démarche peut prendre des formes très différentes dans sa mise en œuvre suivant le domaine technique ou la filière industrielle considérés. Dans bien des cas une analyse préliminaire de risques met en œuvre des méthodes plus connues dans les phases ultérieures de l'analyse de risques comme l'arbre de défaillance, l'AMDE(C) ou des blocs-diagrammes de fiabilité, etc. La méthode APR a aussi été développée pour cette phase initiale d'analyse préliminaire de risques. La confusion des notions est à éviter : une démarche APR ne se fait pas forcément avec la méthode APR ! http://www.techniques-ingenieur.fr/
ATEX	La réglementation ATmospheres EXplosibles découle de deux directives européennes (94/9/CE ou ATEX 137 pour les équipements destinés à être utilisés en zones ATEX, et 1999/92/CE ou ATEX 100A pour la sécurité des travailleurs). Elle s'inscrit dans le cadre du Code du travail. Les chefs d'établissement doivent maîtriser les risques relatifs à l'explosion de ces atmosphères au même titre que tous les autres risques professionnels: une évaluation du risque d'explosion dans l'entreprise est permet d'identifier tous les lieux où peuvent se former des atmosphères explosives (DRPCE = Document relatif à la protection contre les explosions). Conformément à la directive 1999/92/CE et à l'article R.4227-50 du Code du travail, les emplacements ATEX doivent être subdivisés en zones : 0, 1 ou 2 pour les gaz, 20, 21 ou 22 pour les poussières. Ces zones, une fois caractérisées et marquées, doivent être équipées de matériels spécifiques afin de réduire tout risque d'explosion (décrets D2002-1553 et D2002-1554 du 24 décembre 2002). https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A8glementation_ATEX http://www.inrs.fr/risques/explosion/
B to B B2B Business to business	Ensemble des relations commerciales entre les entreprises et les professionnels (entreprises, administrations, artisans, professions libérales, associations...) ou « commerce interentreprises ». 126 000 entreprises, allant de la PME aux grands groupes internationaux, assurent le commerce Interentreprises en France, soit près d'un million de salariés et plus de 120 000 recrutements par an (source Unédic 2008).
B to C B2C Business to customer Business to consumer	Ensemble des architectures techniques (numériques incluses) mettant en relation les entreprises directement avec les consommateurs. Des entreprises aux particuliers, au consommateurs. Voir « vente directe ».
Benchmarking	Méthode qui consiste à prendre un concurrent (ou un autre acteur du marché) comme référence, pour mener des comparaisons rapprochées entre produits, services ou méthodes de production. En français : parangonnage.

BIM Building information modelling Building information model Modélisation des données du bâtiment (MIB) Bâti et informations modélisés Modèle d'information unique du bâtiment Maquette numérique du Bâtiment (MNB)	Technologie et processus associés pour produire, communiquer et analyser des modèles de construction (Eastman, 2011). Le BIM se définit à la fois comme : • un processus d'intégration, de production, de gestion et de visualisation de données ; • un modèle unique du bâtiment ou d'un ouvrage bâti (pouvant tenir dans un fichier numérique, lequel comprend toute l'information technique nécessaire à sa construction, son entretien, ses réparations, d'éventuelles modifications ou agrandissements et sa déconstruction). Le fichier n'est pas un catalogue d'objets positionnés dans l'espace : il comprend aussi une description des relations entre objets et de leurs propriétés (ex : réseaux, dimensionnement, pressions, débits...) ; • un logiciel parce qu'il fonctionne en intégrant une série de logiciels. Bien que le BIM facilite la faisabilité de projets conçus de bâtiments, il n'aide pas la qualité de la conception architecturale, environnementale, économique et urbaine dans des phases en amont des projets. Il s'agit plutôt d'un ensemble d'outils (processus, modèle, logiciel) visant à orienter la mise en œuvre vers certains procédés et à faciliter la communication autour d'un projet de construction. https://fr.wikipedia.org
Bio-labels Voir Cosmos	Les labels, garantie de qualité ? La différence entre un cosmétique naturel, bio et un produit classique, vient de la qualité de ses ingrédients et de celle du processus de fabrication, qui en général vise à respecter l'individu et le consommateur en utilisant des matières nobles. Des labels ont pour ambition d'établir des règles strictes garantissant aux consommateurs la qualité des produits cosmétiques. Le label AB concerne uniquement l'ensemble de l'agriculture biologique et non pas la production des produits cosmétiques et/ou d'hygiène. Sans prétendre à l'exhaustivité, suivent des informations sur les labels « BDIH », « Nature et Progrès », « Ecocert ». Il existe aussi deux autres grands labels : AIAB (en Italie) et <i>Oasis</i> aux États-Unis. • Label BDIH BDIH est l'association fédérale des entreprises commerciales et industrielles allemandes pour les médicaments, les produits diététiques, les compléments alimentaires et les soins corporels. Cette association a été créée en 1951 par des entreprises de fabrication et de commercialisation. Son siège est à Mannheim et elle rassemble plus de 440 entreprises. BDIH est organisé en association européenne. Le cahier des charges « cosmétiques naturels contrôlés » du BDIH interdit : ○ Les matières premières issues de la pétrochimie ou d'origine animale ○ Les colorants ○ Les parfums de synthèse BDIH exige des huiles essentielles et des huiles végétales provenant de l'agriculture bio certifiées par le label AB. Plus que le « bio », BDIH favorise le « naturel ». Contrairement à ses homologues, BDIH délivre le certificat « COSMÉTIQUES NATURELS CONTRÔLÉS » produit par produit et non à une 

marque.

- Label NATURE ET PROGRÈS

<http://www.natureetprogres.org/>

Nature et progrès est une fédération internationale créée en 1964 réunissant consommateurs et professionnels engagés dans l'agro-écologie.

Son éthique s'appuie sur la garantie de trouver des produits sains et de qualité, mais également la contribution à la préservation et à l'entretien de notre planète.

Sous ces deux grands aspects, nature et progrès s'engage également à respecter l'individu en assurant la solidarité, l'entraide, le soutien moral du personnel des marques labellisées mais aussi des fournisseurs.

Nature et progrès se veut le label le plus exigeant et le plus transparent sur le marché bio.

En effet, contrairement aux autres labels, la charte est accessible sur le site Internet de la fédération et propose un référentiel de certification privée contrôlée par Certipaq rendu public sur leur site.

Nature et progrès a labellisé des cosmétiques biologiques d'une série de fabricants



- Label ecocert

<http://www.ecocert.fr/>

Voir aussi « ecocert ».

Ecocert est un organisme de contrôle et de certification agréé par les pouvoirs publics.

Son niveau d'exigence permet une réelle garantie du respect de l'environnement tout au long de la chaîne de production.

Ecocert décerne deux sortes de certification s'appuyant sur des degrés différents d'exigence.

* Label « COSMÉTIQUE ÉCOLOGIQUE »

- 95 % minimum du total des ingrédients sont d'origine naturelle
- 5 % minimum du total des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique
- 50 % minimum du total des végétaux sont issus de l'Agriculture Biologique



* Label « COSMÉTIQUE ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE » dit Cosmébio

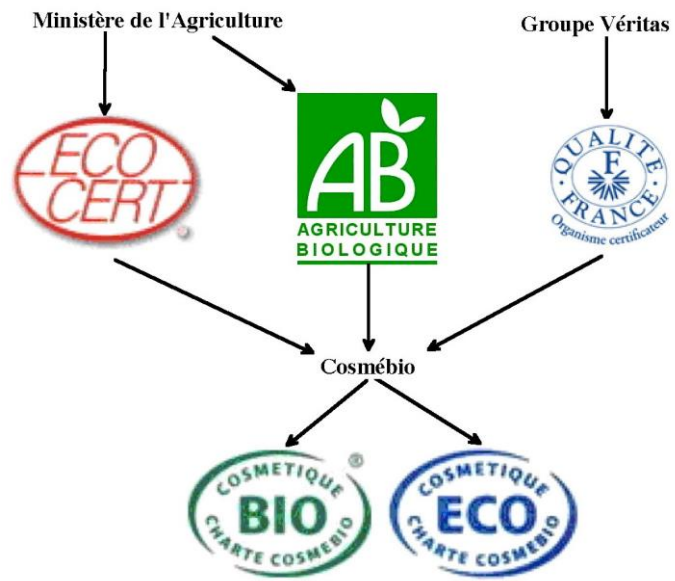
Ce label a pour ambition de valoriser l'utilisation des substances naturelles et biologiques pour une plus grande sécurité du consommateur tout en préservant l'environnement.



- 95 % minimum du total des ingrédients sont d'origine naturelle.
- 10 % minimum du total des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique ; Cosmébio est un label certifié par Ecocert.

Cosmébio autorise des additifs et conservateurs à hauteur de 5 % du total des ingrédients et ne rend pas public son cahier des charges.

Liens entre l'institution et les labels (Dr Stéphane Astié) :

	 Le diagramme illustre le processus de certification Cosmébio. Au sommet, le Ministère de l'Agriculture et le Groupe Véritas sont les autorités de certification. Le Ministère de l'Agriculture est lié à l'ECOCERT (logo rouge) et à l'AB (logo vert). Le Groupe Véritas est lié à l'AFNOR (logo bleu). Ces trois organismes (ECOCERT, AB, AFNOR) sont tous liés au Cosmébio (texte central). Le Cosmébio est à son tour lié à deux chartes : la Chartre Cosmébio Bio (logo vert) et la Chartre Cosmébio Eco (logo bleu). Voir également « NaTrue ».
Biométrie	Biométrie ou « mesure du vivant ». Ce terme désigne dans un sens très large l'étude quantitative des êtres vivants. Le terme « biostatistique » a remplacé « biométrie » dans son sens initial. Biométrie est actuellement de plus en plus utilisé dans un contexte de reconnaissance, d'authentification et d'identification. Ne pas confondre « biométrie » et « biométrie ».
Biométrie	Employé seul, ce terme renvoie le plus souvent au secteur de la toxicologie et à la médecine du travail, préventive ou non. La biométrie permet au médecin du travail d'évaluer si un polluant chimique a pénétré dans le corps du salarié exposé. Elle se base sur le dosage d'indicateurs dans le sang ou les urines. L'adjectif qualificatif qui est associé au terme en modifie considérablement le sens.
Biométrie cutanée	Ensemble de différentes techniques permettant d'appréhender les caractéristiques biologiques, biomécaniques et fonctionnelles de la peau. Il existe des techniques invasives et des techniques non-invasives. Ces résultats obtenus par ces dernières sont toujours complétés par l'avis subjectif du patient (dans un contexte médical), de l'utilisateur d'un produit.
Biotechnologies	Ensemble des méthodes et des techniques qui utilisent des micro-organismes ou leurs éléments (protéines, enzymes, gènes) pour réaliser des transformations utiles à la recherche scientifique, aux industries environnementales, cosmétique, pharmaceutique, agroalimentaire, à l'agronomie... Ces technologies sont subdivisées selon les domaines d'application : Technologies se rapportant à toutes les applications liées à la protection de l'environnement et au traitement ou à l'élimination de pollution.
Biotechnologies jaunes	

Biotechnologies vertes	Technologies utilisant des plantes et leurs cellules pour produire et transformer des produits alimentaires, des biomatériaux et de l'énergie.
Biotechnologies bleues	Technologies développant des produits issus de la biodiversité marine dans divers domaines : santé, cosmétique, aquaculture, agroalimentaire.
Biotechnologies blanches	Technologies regroupant les applications industrielles, utilisant des systèmes biologiques comme alternatives aux procédés chimiques classiques. Les premières utilisations sont dans les secteurs des polymères, des carburants, des dissolvants, de la construction, du textile, et de tous les produits à dominante chimique.
Biotechnologies rouges	Technologies mises en œuvre dans le domaine de la santé, en particulier l'industrie pharmaceutique dont une grande partie de la recherche actuelle repose sur les biotechnologies.
Botox	Nom commun donné à la toxine protéique produite par l'agent du botulisme, <i>Clostridium botulinum</i>. On a imaginé, il y a longtemps, que la « puissance » de la toxine botulique (toxine protéique la plus « efficace » au monde dans l'état actuel des connaissances) pouvait être exploitée comme un avantage, lorsqu'une paralysie musculaire locale s'avère utile ou souhaitable. Le 20 février 2003, le laboratoire Allergan a obtenu l'autorisation de mise sur le marché en France de sa toxine botulique (vistabel®) estimée suffisamment peu dangereuse pour être utilisée en pratique esthétique médicale. La toxine botulique est ainsi employée en cosmétique médicale pour réduire les rides faciales ou la transpiration excessive. L'injection de Botox permet d'améliorer l'apparence physique tout en préservant les expressions naturelles du visage. Seul un médecin spécialisé en chirurgie plastique, en dermatologie, en chirurgie de la face et du cou et en chirurgie maxillo-faciale et formé à la technique peut pratiquer les injections de botox. L'intervention ne présente pas de risques majeurs mais exige un savoir-faire : • maîtriser les dosages : la quantité de produit à injecter diffère d'une personne à une autre, selon la taille et la tonicité musculaire, ne serait-ce que pour éviter de figer une face inexpressive ; • repérer pour chaque patient les zones à traiter. Par exemple : le muscle frontal permet de remonter les sourcils ; le muscle orbiculaire sert à fermer les paupières ; le muscle corrugateur sert à froncer les sourcils... : il faut conjuguer les doses et les actions sur les muscles pour obtenir le meilleur résultat possible. L'AMM n'a été délivrée en France que pour les rides de la glabelle quand elles entraînent un retentissement psychologique important.
Botulisme	Le botulisme (du latin <i>botulinus</i>, « boudin », en référence à la bactériémie postprandiale fréquente chez le porc, donc aux accidents constatés avec ce produit) est une maladie paralytique due à une neurotoxine bactérienne, la toxine botulique (botulinique) ou botuline, produite par différentes espèces de bactéries anaérobies du genre <i>Clostridium</i>, la plus connue étant <i>Clostridium botulinum</i>. Le botulisme est aux toxines protéiques de types A, B, C, D, E, F, G, inhibitrices de la libération d'acétylcholine au niveau des jonctions neuromusculaires, ce qui bloque la transmission entre nerf et muscle et conduit à la paralysie respiratoire et locomotrice. L'espèce <i>botulinum</i> est en pratique identifiée par le type de toxine produite.
Boues activées (Procédé à)	Bactéries, notamment filamenteuses, contenues dans les eaux usées et utilisées pour dégrader la matière organique après augmentation de leur biomasse par brassage en conditions aérobies. Les protozoaires, essentiellement ciliés, se développent et supplantent les bactéries. Ils ont la capacité de se regrouper en amas, de flocculer, décanter et ainsi clarifier les eaux traitées. Les stations d'épurations par cultures libres (traitement dit secondaire) représentent 60% du parc français de station d'épuration.

	Anomalies : l'excès de bactéries filamenteuses provoque le phénomène de "<i>bulking</i>" et diminue la vitesse de décantation en reliant les floccs entre eux. En absence ou faible présence de bactéries filamenteuses, les floccs bactériens sont plus petits et la turbidité plus élevée ou des phénomènes de "moussage" peuvent apparaître et perturber le fonctionnement de la station d'épuration. Le procédé à boues activées a quatre objectifs : • éliminer la pollution carbonée (matières organiques) ; • éliminer une partie de la pollution azotée ; • fixer le phosphore dans la matière décantée ; • stabiliser les boues (procédé dit d'« aération prolongée » ou « digestion aérobie »). http://www.irstea.fr https://fr.wikipedia.org
BPF Voir IFS	Bonnes Pratiques de Fabrication (parfois <i>GMP</i> : <i>Good Manufacturing Practices</i>) ; concernent la fabrication, le contrôle, la recherche. Norme ISO 22716 (lignes directrices) en matière de produits cosmétiques. Il convient de distinguer : • BPF en pharmaceutique : mises en place en France à partir de 1978, européanisées en 91, elles ont une valeur réglementaire (donc sont opposables) depuis 1995. Les BPF françaises ont été mises en conformité avec les BPF européennes en 2011. La pharmaceutique est concerné par des BPF mais aussi nombre de de BP complémentaires (matières, préparation, distribution). Les exigences sur les modalités de contrôle, de libération mais aussi sur la prévention des contaminations croisées sont beaucoup plus fortes qu'en cosmétologie. Les dernières BPF en vigueur : http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bos/2014/sts_20140001_0001_p000.pdf avec des ajouts ultérieurs (Cf. site de l'ANSM) ; • BPF en cosmétologie : réglementaires (et donc opposables) depuis juillet 2013 (règlement UE 1223/2009) : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:342:0059:0209:fr:PDF.
BPL	Bonnes Pratiques de Laboratoire (parfois <i>GLP</i> : <i>Good Laboratory Practices</i>) ; concernent le domaine de la toxicologie. Elles ont pour but, sous l'égide de l'OCDE, l'obtention de données d'essai fiables et de grande qualité sur la sécurité des substances et préparations chimiques industrielles.
Brief Marketing Brief	Document précisant les attentes de l'équipe de <i>marketing</i> d'une entreprise au sujet d'un produit fini. Commande initiale ; cahier des charges. Terme à géométrie variable selon les entreprises et le contexte.
Business plan	Plan d'affaires ou plan d'entreprise : résumé de la stratégie d'entreprise, des actions et moyens mis en œuvre dans un projet entrepreneurial afin de développer au cours d'une période déterminée les activités nécessaires et suffisantes pour atteindre des objectifs visés. Il formalise par écrit le <i>Business model</i> de l'entreprise ou du projet d'entreprise.
CAO Voir DAO	Voir Modeleur 3D

Cellulite	La cellulite ou lipodystrophie superficielle est un amas de graisse sous la peau (pannicule) différant de la répartition « normale » du tissu adipeux. Son nom scientifique est PEFS pour panniculopathie œdémateuse fibro-scléroseante. La PEFS est une « pathologie multifactorielle », qui se caractérise par des dommages sur les microcirculations sanguine et lymphatique de l'hypoderme et du derme, entraînant un œdème dû à la fuite de liquide des petits vaisseaux et à la stagnation dans les tissus qui en résulte. On constate également une altération des fibres de collagènes et élastiques de la peau, suivie par une sclérose et une restriction de la graisse sous-cutanée. Il s'agit donc bien d'une pathologie au sens strict du terme car la cellulite est accompagnée de « dommages » tissulaires. Toutefois, elle est considérée comme « normale » tant qu'elle reste limitée. Ne pas confondre avec la cellulite, inflammation sévère du derme et de la couche sous-cutanée, provoquée par une infection bactérienne elle-même provoquée par une rupture de continuité du revêtement cutané protecteur. Cellulite septique et érysipèle sont souvent associés et difficiles à distinguer.
Claim	Voir allégation
CLP	Le règlement CLP (pour <i>Classification – Labelling – Packaging</i>) introduit de nouvelles définitions de danger, de nouveaux critères de classification, de nouveaux éléments de communications de danger : nouveaux pictogrammes, nouvelles phrases, donc nouvelles étiquettes et également nouvelles terminologies. Règlement CE n°1272/2008 CLP publié le 31 décembre 2008 Voir <i>REACH</i>
CNAIB	http://cnaib.fr/ Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté
CNEP	http://www.cnep-france.fr/ Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie qui regroupe 6 syndicats de professionnels des Métiers de la Beauté et du Bien-être : • la FFEEP pour les Écoles et les Centres de Formation en Esthétique Parfumerie ; • PUME pour les Marques de Soins de l'Institut et du Spa ; • PUMM pour les Fabricants et Distributeurs de Matériel pour l'Institut et le Spa ; • PUPB pour les Instituts de Beauté traditionnels, les chaïnistes, les franchisés, les centres de soins Hi-Tech et les Spa ; • le SNPBC pour les Centres de Bronzage en Cabine ; • PUPCOM pour les nouveaux métiers de l'embellissement, maquillage, stylisme de cils et prothèse onguulaire. La CNEP a porté le projet de norme AFNOR XP X 50-831-1 qui fixe les lignes directrices concernant la définition des actes réalisables par un(e) esthéticien(ne) et les locaux professionnels où les soins peuvent être prodigués. La norme définit également les exigences d'accueil et de qualité de service des soins de beauté et de bien-être, ainsi que les diplômes et qualifications exigés, les compétences et les savoir-faire requis pour les pratiquer. La norme donne aussi des recommandations sur les aspects environnementaux.

CNRS	Centre national de la recherche scientifique L'utilisation des données du site est recommandée au grand public voire public plus spécialisé, y compris le glossaire qui lui est attaché ainsi que les illustrations. http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doschim/decouv/peau/index.html									
CNRTL	Centre National de Recherches Textuelles et Lexicales : http://www.cnrtl.fr/ . Créé en 2005 par le CNRS, le CNRTL fédère au sein d'un portail unique, un ensemble de ressources linguistiques informatisées et d'outils de traitement de la langue. Le CNRTL intègre le recensement, la documentation (métadonnées), la normalisation, l'archivage, l'enrichissement et la diffusion des ressources. La pérennité du service et des données est garantie par l'adossement à l'UMR ATILF (CNRS – Nancy Université), le soutien du CNRS ainsi que son intégration dans le projet d'équipement d'excellence ORTOLANG. Le portail lexical est particulièrement utile : http://www.cnrtl.fr/portail/									
Codes	Les principes généraux ne sont ni des lois ni des décrets, mais des règles (surtout administratives) dégagées par la jurisprudence et qui, dans la hiérarchie des normes, se situent à la même hauteur que la loi. Le juge est tenu d'appliquer la loi sans pouvoir prétexter de son silence, de son obscurité ou de son insuffisance. Le corollaire est l'obligation de l'interpréter. Les Codes ont pour objectif de faciliter l'application de la loi et la diffusion de sa connaissance (droits et obligations) : les textes épars sont rassemblés et organisés de façon cohérente avec une rédaction harmonisée et actualisée. Les règles de droit deviennent ainsi plus facilement accessibles. Les codes distinguent des parties L.O. (lois organiques) et L. (lois) qui sont regroupées dans la partie législative , et R. (décrets en Conseil d'Etat) et D. (décrets simples), qui sont regroupés dans la partie réglementaire . Une partie A. (arrêtés) peut également être prévue.									
Codification Unicode	À travers un exemple : <table><tr><th>Nom</th><th>Symbole</th><th>Unicode</th><th>Pictogramme</th></tr><tr><td>Danger</td><td>☠</td><td>U + 2621</td><td></td></tr></table> Unicode est une norme informatique, développée par le Consortium Unicode, qui vise à permettre le codage de texte écrit en donnant à tout caractère de n'importe quel système d'écriture un nom et un identifiant numérique, et ce de manière unifiée, quelle que soit la plate-forme informatique ou le logiciel. La dernière version, Unicode 6.1.0 , est publiée depuis le 31 janvier 2012	Nom	Symbole	Unicode	Pictogramme	Danger	☠	U + 2621		
Nom	Symbole	Unicode	Pictogramme							
Danger	☠	U + 2621								
COLIPA	<i>The European Cosmetics Association</i> <i>Colipa, the European trade association for the cosmetic, toiletry and perfumery industry since 1962.</i> <i>Colipa a changé de nom en 2012 : Cosmetics Europe est dorénavant le nouveau nom de la fédération européenne des industries cosmétiques.</i>									

	Voir <i>Cosmetics Europe</i> .
Colorant	Voir « Pigment »
Colorimétrie	Peinture, imprimerie, cosmétologie... : technique de mesure de la couleur de la surface d'un objet en la définissant par des coordonnées dans un espace colorimétrique. Chimie : mesure de l'absorption d'un faisceau lumineux coloré, monochromatique, par des molécules en solution, en relation avec leur concentration.
Compétence	D'après Philippe Perrenoud : Une compétence permet de faire face à une situation complexe et de construire une réponse adaptée sans la puiser dans un répertoire de réponses préprogrammées. Recommandation 2006/962/CE du parlement européen : Ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte, chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».
Complément alimentaire	Denrée alimentaire dont le but est de fournir un complément de nutriments ou de substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique (vitamines, minéraux, acides gras, aminoacides) manquant ou susceptibles d'être présents en quantité insuffisante dans la ration alimentaire normale d'un individu normal. Ne pas confondre avec les additifs alimentaires. Dans les pays où la malnutrition est endémique, on parle plutôt de supplémentation. Certains compléments alimentaires peuvent donc présenter une allégation beauté, ou santé...
Conception (de produit)	Processus de création, de dessin ou de projet, plus spécifiquement dans le cadre de la fabrication de produits.
Contrefaçon Contrefaction Imitation frauduleuse	Action (et son résultat) de contrefaire une œuvre littéraire, artistique, industrielle au préjudice de son auteur, de son inventeur ; résultat de cette action. Il y a volonté évidente de fraude.
Contretypage	Terme de photographie, peinture et impression... Action de contretyper, c'est-à-dire réaliser un cliché négatif à partir d'un autre négatif, ou un positif à partir d'un autre positif, soit par copie intermédiaire, soit par inversion. En peinture et impression, le contretypage est grandement facilité par la mise en œuvre de la colorimétrie numérique. En cosmétologie, un contretypage est un produit « copié » sans intention frauduleuse. Par extension le contretypage ne se limite pas à la couleur du produit mais également à ses autres propriétés.
Contrôle de Qualité CQ	Le contrôle qualité est un aspect de la gestion de la qualité. Le contrôle de qualité vise à déterminer, avec des moyens appropriés, si le produit, les services, les documents... sont conformes ou non à leurs spécifications préétablies et incluant une décision d'acceptation, de rejet ou de retouche.
Convention	En droit, une convention est un accord de volonté conclu entre des personnes ou des entités pour créer, modifier, éteindre des obligations ou

conventionné	transférer ou éteindre des droits. « Copyright » « Droit d'auteur » « Droit de copie »
Coptis Lab Coptis Tox	http://www.coptis.com/fr Coptis Lab est un logiciel spécialement conçu pour les laboratoires de formulation cosmétique. Il a pour objectif d'aider l'industrie cosmétique à gérer efficacement la formulation, les essais et la conformité réglementaire. Grâce à la base de données Coptis Tox, les utilisateurs de Coptis Lab ont accès aux informations toxicologiques de plus de 2 000 substances : – édition du profil toxicologique de chaque substance grâce aux données telles que le DAP, les commentaires du DAP, NOAEL, <i>NOAEL origin</i> , les commentaires NOAEL etc. affichés dans la fiche technique pour chaque formule ; – calcul automatique de la marge de sécurité (MoS) pour chaque ingrédient de la formule afin d'effectuer l'évaluation des risques. Pour chaque information, la source est spécifiée. Coptis Tox est disponible par abonnement et mis à jour deux fois par an.
Copyright ©	http://www.copyrightfrance.com Le signe © signifie « Copyright » (« Droit d'auteur » ou « Droit de copie » en langue anglaise) et indique la présence d'une création, déposée ou non, mais bénéficiant d'une protection au titre de la Propriété Intellectuelle et plus précisément du droit d'auteur. L'insertion de ce sigle est facultative dans la majorité des pays du monde mais indispensable dans les pays (notamment les États-Unis d'Amérique) imposant l'enregistrement d'un copyright pour prétendre percevoir des droits d'auteur aux USA. Voir également les autres mentions usuelles Trade Mark™ et Registered ®.
Cosméceutique	Néologisme résultant de l'association de « cosmétique » avec l'anglais « <i>pharmaceutical</i> ». Préparations dermatologiques à usage externe (crèmes, laits, sérums) contenant des principes actifs capables d'agir sur les fonctions biologiques de la peau, principalement par l'apport de nutriments afin d'obtenir un effet anti-âge, sont censés entretenir la structure de la peau. Les actifs sont les acides aminés soufrés, ou les vitamines adaptées. Légalement ils ne peuvent revendiquer être des produits destinés à prévenir des maladies et on ne peut pas leur attribuer d'effets thérapeutiques.
COSMED Voir COSMOS	Association loi de 1901, créée à Marseille en 2000 à l'initiative de PME-PMI de la filière cosmétique (80 % de petites et moyennes structures). COSMED regroupe en 2010 plus de 430 sociétés adhérentes soit plus de 13 000 emplois en France. Ses missions sont de favoriser le développement des entreprises, de promouvoir et défendre les intérêts des PME/PMI de la filière cosmétique, de diffuser des informations professionnelles, notamment dans le domaine de la réglementation, de dispenser des formations. COSMED est représentée auprès de la commission européenne et habilitée à délivrer le CVL. http://www.cosmed.fr
CosmetAgora	Salon annuel de 2 jours organisé en janvier par la SFC et qui réunit tous les acteurs de la cosmétologie. http://www.cosmetagora.com/
Cosmethica	Salon international itinérant réunissant les professionnels de l'industrie cosmétique autour des producteurs de matières premières.
Cosmetic Valley Vallée de la	La <i>Cosmetic Valley</i> est le pôle cosmétique, sciences de la beauté et du bien-être français. Créée en 1994, cette technopole est le plus important pôle de compétitivité national spécialisé dans la production de biens de consommation de la filière des parfums et des cosmétiques en France.

cosmétique	Régions Haute-Normandie (Eure), Île-de-France (Val-d'Oise, Yvelines), Centre (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher). Peu à peu Cosmetic Valley signe des partenariats avec les autres régions (exemple : Aquitaine, le 10 février 2015). http ://www.cosmetic-valley.com/
Cosmetics Europe	Nouveau nom de Colipa (Voir ce terme). <i>Cosmetics Europe, The personal care Association</i> https ://www.cosmeticseurope.eu
Cosmétique	Adjectif ou nom commun. Voir Produit cosmétique.
Cosmétocinétique	La cosmétocinétique décrit la répartition du principe actif dans l'organisme. La substance active emprunte la circulation générale qu'elle quitte pour diffuser jusqu'à sa cible où elle se lie spécifiquement à son récepteur pour provoquer la réponse revendiquée. Voir pharmacocinétique (métabolisme de l'actif y compris au niveau cutané, devenir de l'actif dans l'organisme, absorption, transport, fixation, métabolisation, excrétion).
Cosmétodynamie	La cosmétodynamie décrit ce que le principe actif cosmétique fait à (dans) l'organisme. Voir pharmacodynamie
Cosmétologie	La cosmétologie a été longtemps une branche de la chimie empirique utilisant tous les ingrédients nécessaires à un système de signalisation corporelle et de communication sociale aussi vieux que l'humanité. Plus récemment, la cosmétologie est devenue une branche de la galénique créant des formulations complexes particulièrement agréables au toucher. Très récemment la cosmétologie s'est rapprochée de la biologie. Cette mutation a été la conséquence de la prise en compte d'autres préoccupations : fabriquer des cosmétiques dénués de toute toxicité, prévenir le vieillissement cutané et, mieux, redonner à la peau un aspect plus jeune. Poussant encore plus loin le rapprochement avec la pharmacologie, la cosmétologie a pris une place de choix dans la prévention des agressions cutanées et des cancers qui en résultent, et dans la stimulation des processus de réparation de la peau après agression. Cette évolution rapproche donc la cosmétologie de la dermatologie.
Cosmétopée	Directeur général et fondateur de la Cosmetic Valley, Jean-Luc Ansel a soutenu thèse de doctorat sur le « Concept de Cosmétopée à travers les usages traditionnels et propriétés phytochimiques des ligneux de Polynésie française ». Ce travail de recherche a été présenté le 21 novembre 2016 à l'Université de la Polynésie française. Suite à la conférence de Nagoya en 2010, Jean-Luc Ansel a imaginé le concept de « Cosmétopée » sur le modèle de la Pharmacopée qui recense les plantes à usage thérapeutique. L'ambition était de lancer un travail de recherche similaire dans le domaine de la cosmétique. Le pôle de compétitivité Cosmetic Valley s'est alors engagé dans un projet spécifique dédié à la « Cosmétopée » visant à sauvegarder la biodiversité, identifier et préserver les plantes cosmétiques et les savoir-faire traditionnels en matière de beauté, patrimoine culturel et naturel des populations concernées. Ce programme est aujourd'hui intégré au projet « Sud Expert Plantes » qui réunit 22 pays du Sud Afrique, d'Asie, et de l'Océan indien. Réalisée en Polynésie française, site idéal d'exemple d'étude de la cosmétopée, la thèse de Jean-Luc Ansel a pour objectif de donner un socle théorique et universitaire au concept de Cosmétopée ». « L'invention de ce concept concernant l'ethnocosmétologie devrait permettre de nouveaux développements tant au niveau économique qu'au niveau de la recherche, notamment dans les pays à forte biodiversité ayant préservé leurs traditions cosmétiques. » a tenu à préciser Jean-Luc Ansel à l'issue de sa présentation.

Cosmétovigilance	Ensemble des moyens permettant la surveillance des effets indésirables (réactions nocives et non recherchées se produisant dans les conditions normales d'emploi ou lors d'une utilisation non conforme) résultant de l'utilisation des produits cosmétiques. La cosmétovigilance s'exerce sur l'ensemble des produits cosmétiques après leur mise sur le marché. Elle comporte : • la déclaration de tous les effets indésirables et le recueil des informations les concernant ; • l'enregistrement, l'évaluation et l'exploitation des informations relatives à ces effets dans un but de prévention ; • la réalisation de toutes études et de tous travaux concernant la sécurité d'emploi des produits cosmétiques ; • la réalisation et le suivi d'actions correctives, en cas de nécessité.
Cosmetox	www.vigitox.org Greenpeace diffuse le Guide Cosmetox sur ce site. Ce guide a pour objectif de stimuler une démarche de responsabilité et de précaution chez les professionnels de la cosmétologie et de la parfumerie.
COSMOS	Cinq membres fondateurs de label « bio » (Cosmebio, BDIH, Ecocert, ICEA, Soil Association) ont créé le référentiel européen Cosmos, à portée internationale, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017, pour tout nouveau cosmétique bio. Concrètement, un cosmétique labellisé bio Cosmebio, sera certifié non plus selon les référentiels français Bureau Veritas ou Ecocert mais selon le référentiel européen Cosmos. Concernant le logo, pas de changement mais simplement une mention « Cosmos Organic » vient se glisser sous le label bio Cosmebio. La mention Cosmos a pour objet d'aider les consommateurs à repérer les cosmétiques biologiques répondant aux mêmes exigences, d'un pays à l'autre. La portée internationale de ce référentiel prévoit que 85 % des cosmétiques certifiés bio dans le monde porteront la signature Cosmos. Les sociétés adhérentes et/ou certifiées par les 5 membres fondateurs, représentent aujourd'hui une vaste majorité des produits certifiés dans le monde : plus de 2 000 marques, distribuées dans plus de 50 pays, produisant plus de 45 000 produits cosmétiques. Concernant la formulation, la mention Cosmos Organic sera apposée sur les cosmétiques contenant : • 95 à 100 % d'ingrédients naturels (comme auparavant) ; • 95 à 100 % d'ingrédients bio sur les ingrédients végétaux (comme auparavant) ; • Maximum de 5 % d'ingrédients approuvés dans une liste restrictive (comme auparavant). En revanche, une nouveauté s'impose avec l'ajout de 2 nouveaux critères dans le référentiel Cosmos qui rend la cosmétique bio plus exigeante qu'elle ne l'était : • la teneur en ingrédients bio sur le total des ingrédients augmente, passant de 10 à 20 % ; • la biodégradabilité : seuls les ingrédients biodégradables sont acceptés. https://cosmos-standard.org/
CSSC	Comité Scientifique Européen pour la Sécurité des Consommateurs Composé de 17 membres (essentiellement des experts en chimie et toxicologie), ce comité scientifique émet des avis sur les risques en matière de santé et de sécurité (risques chimiques, biologiques, mécaniques et autres risques physiques) des produits de consommation non alimentaires (produits d'hygiène corporelle, produits cosmétiques et leurs ingrédients, jouets, textiles, habillement, produits à usage domestique...), ainsi que des services aux consommateurs (par exemple, les tatouages, le bronzage artificiel etc.). Les rapports du comité sont généralement produits en réponse à une demande spécifique, émanant généralement de la Commission

	européenne, mais ces scientifiques peuvent aussi, de leur propre initiative, publier des déclarations sur des sujets particuliers. Après évaluation des risques, le comité adopte des avis qui fondent de futures réglementations européennes. http://ec.europa.eu/health/index_en.htm
CVL Certificat de vente libre	Ce document exigé, avant l'expédition des marchandises, pour obtenir une autorisation d'exporter, peut également accompagner la marchandise. Il est délivré et visé par les organismes habilités aux adhérents mais également aux non-adhérents. Organismes habilités : COSMED et FEBEA.
Danger	INRS : propriété ou capacité intrinsèque par laquelle une chose est susceptible de causer un dommage. Voir risque, dommage
DAO Voir CAO	Voir Modeleur 3D
DAP	<i>Data analysis plan</i> : plan d'analyse de données. DAP est aussi (entre autres) une marque espagnole de cosmétiques !
DDM	Voir DLU et DLUO
DDPP Voir DGCCRF, ANSSAET	La direction départementale de la protection des populations (DDPP) rassemble depuis le 1er janvier 2010, les agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, des services vétérinaires, et du bureau de l'environnement industriel de la préfecture. La DDPP est chargée, par ses actions de contrôle, d'inspection et d'enquête, d'assurer la protection économique et la sécurité du consommateur ainsi que la qualité de son alimentation. Elle participe à la protection de l'environnement, à la régulation des relations commerciales entre entreprises et veille au bon état sanitaire des élevages du département.
Deadline	Exprime la notion de date limite, au-delà de laquelle on est tenu d'agir selon un plan prédéterminé.
Décoction Voir infusion, lixiviation, macération	Extraction d'un composé (actif) à partir d'un produit placé dans l'eau qui est portée à ébullition. L'ébullition est maintenue le temps nécessaire.
Démarche Qualité	L'amélioration de la qualité, interne et externe, permet à l'entreprise de travailler dans de meilleures conditions avec ses bénéficiaires, ce qui se traduit par une relation de confiance et des gains sur le plan financier (augmentation des bénéfices) ou humain (clarification des rôles, des besoins et de l'offre, motivation du personnel). Il s'agit toutefois d'un effort impliquant l'ensemble de l'entreprise et conduisant la plupart du temps à des modifications des habitudes de travail, voire des changements organisationnels. On appelle « démarche qualité » l'approche organisationnelle permettant un progrès permanent dans la résolution des « non-qualités ». Il s'agit d'une démarche participative, c'est-à-dire à laquelle doit nécessairement participer l'ensemble de l'entreprise et par conséquent nécessairement portée au plus haut niveau hiérarchique.
Déontologie	Dans un contexte professionnel, fait référence à l'ensemble de principes et règles éthiques (Code de déontologie) qui gèrent et guident une activité. Ces normes déterminent les devoirs minimums exigibles des professionnels dans l'accomplissement de leur activité. Ne pas confondre avec éthique professionnelle.

Dépilation Dépilatoire	Dépilation : action consistant à faire tomber les poils, en général morts. Dépilatoire : adj. et n.m. Préfixe « dé » = perte de ; du lat. <i>pilus</i>, poil. Se dit d'un produit cosmétique (ou autre) permettant d'éliminer temporairement les poils : • une cire dépilatoire froide (épilatoire) ; • une maladie dépilatoire. Les confusions « épilation vs dépilation » sont fréquentes. Voir épilation, épilatoire.
Dermocosmétique	Adj. Désigne un produit appliqué localement sur la peau, le cuir chevelu et les cheveux. Ce produit conjugue une action cosmétique et une action dermatologique.
Dermocosmétologie	Discipline nouvelle résultant de la fusion du soin dermatologique et du soin de beauté. Quelques incontournables : 1. http://www.dermocosmetologie.fr 2. http://www.premiumbeautynews.com/fr 3. http://www.biophyderm.net
Dermopigmentation	Voir maquillage permanent.
Descripteur	http://www.soft-concept.com/fr/ressources/analyse-sensorielle.htm Le terme descripteur est un terme normalisé qui permet de définir une caractéristique perçue d'un produit. Le descripteur est le mot qui qualifie une propriété sensorielle. En général, il fait l'objet d'une mesure d'intensité sur une échelle : la propriété du produit est qualifiée et évaluée en intensité. Sans les descripteurs, il serait impossible de restituer les caractéristiques des produits (source inconnue, 1995). Les descripteurs doivent remplir certaines conditions : - pertinence par rapport au produit et description du produit par lui-même ; - les termes hédoniques tels que : agréable, bien, appétissant, bon, etc. doivent être écartés, de même que les termes quantitatifs (trop, peu, fort, faible, etc.) ; - compréhension par le jury : il faut prendre garde à ce qu'un même mot renvoie bien au même stimulus pour l'ensemble des dégustateurs ; - exhaustivité et description du produit dans son entier. À défaut, la description ne serait que partielle et partielle. Or, le profil doit rester une description objective du produit ; - indépendance pour éviter la redondance avec plusieurs descripteurs. Les tests discriminatifs et descriptifs interviennent dans des approches analytiques visant à une évaluation objective du produit testé. Ils relèvent davantage d'une approche professionnelle, par opposition à une approche hédonique proche de l'approche « consommateur ».
Développement	Phase de recherche et de mise au point d'une invention, d'un procédé, d'un composé ou d'un produit.
Développement durable Contraintes	<i>Sustainable development</i> en anglais. Conception de l'intérêt public visant à allier le développement des sociétés Exemples de représentations des trois dimensions du développement

environnementales	de façon équitable et la protection de l'environnement. Sur la base des contraintes identifiées, le développement industriel est plus ou moins contraint sous le contrôle de la DRIRE.
Diagnose	Détermination, description des caractéristiques et identification (d'un élément) d'une espèce animale ou végétale, d'un minéral.
Diagnostic	Raisonnement menant à l'identification de l'origine d'une défaillance, d'un problème, d'une maladie... à partir des éléments observés, des contrôles ou des tests.
Diagramme	Un diagramme est une représentation visuelle simplifiée et structurée des concepts, des idées, des constructions, des relations, des données statistiques, de l'anatomie etc., employé dans tous les aspects des activités humaines pour visualiser et clarifier la matière. Ne pas confondre avec « organigramme ». Un diagramme sera donc utilisé, par exemple, pour représenter de façon simplifiée, mais précise, et schématique les étapes d'un <i>process</i> industriel. Il convient de distinguer visuellement l'action (ex : EXTRACTION...), les conditions de l'action (ex : <i>matériel, méthode, température, durée...</i>), les résultats de l'action (ex : extrait brut...).
Dispositif médical ISO 13485	L'intitulé exact de la norme ISO 13485 est : Dispositifs médicaux – Système de Management et de la Qualité – Exigences à des fins réglementaires. Chaque produit de santé répond à une définition prévue par la loi dans le code de la santé publique, généralement par transposition en droit français d'une disposition européenne. Ceci est le cas des dispositifs médicaux qui sont définis à l'article L. 5211- 1 du code de la santé publique qui transpose le point a/ du § 2 de l'article 1er de la directive européenne 93/42/CEE.

	Articles L 5211-1 R 5211-1 du CSP : tout instrument, appareil, équipement, logiciel, matière ou autre article, utilisé seul ou en association, y compris le logiciel destiné par le fabricant à être utilisé spécifiquement à des fins diagnostique et/ou thérapeutique, et nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins : • de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement ou d'atténuation d'une maladie ; • de diagnostic, de contrôle, de traitement, d'atténuation ou de compensation d'une blessure ou d'un handicap ; • d'étude ou de remplacement ou modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique de maîtrise de la conception, et dont l'action principale voulue dans ou sur le corps humain n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens. Directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux : instrument, appareil, équipement ou encore logiciel destiné, par son fabricant, à être utilisé chez l'homme à des fins, notamment, de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement, d'atténuation d'une maladie ou d'une blessure. L'action principale d'un dispositif médical n'est pas obtenue par des moyens pharmacologique ou immunologique ni par métabolisme, elle est essentiellement mécanique. Dès lors que le fabricant d'un produit de santé considère que son produit a une finalité médicale et qu'il agit par une action principale qui est ni pharmacologique, ni immunologique, ni métabolique, il peut revendiquer le statut de dispositif médical et doit alors, avant de le mettre sur le marché des Etats membres de l'Union européenne, le marquer CE au titre de la directive 93/42/CEE. Ce marquage CE atteste de la conformité aux exigences de la directive. Les autorités compétentes européennes peuvent bien entendu contester la qualification du produit revendiquée par le fabricant, si elles considèrent que le produit ne répond pas à la définition du dispositif médical. Le point g/ de l'article R. 5213-1 du code de la santé publique impose aux annonceurs d'une publicité grand public portant sur un dispositif médical de mentionner le statut "dispositif médical" dans la publicité. Les dispositifs médicaux, relevant de la norme ISO 13485, sont répertoriés en quatre classes selon le site d'action, la durée d'action et la dangerosité (I, IIa, IIb et III). Pour être mis sur le marché, les dispositifs doivent porter le marquage CE, attestant que le produit répond aux exigences réglementaires. http://www.afssaps.fr/Produits-de-sante/Dispositifs-medicaux ANSM
DGCCRF Voir DDPP, ANSSAET	La DGCCRF est avant tout une administration de contrôle et de police économique. Ses 2000 agents sont très majoritairement des enquêteurs et se répartissent entre une administration centrale dans le 13e arrondissement de Paris, les pôles « C » des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE, une par région), les directions départementales interministérielles (DDPP ou DDCSPP - directions de la cohésion sociale et de la protection des populations - une par département, sise au chef-lieu de département).
DIRECCTE	Les « DIRECCTE » (« DIECCTE » Outre-mer) regroupent des services administratifs issus de divers horizons : commerce extérieur, tourisme, commerce et artisanat, intelligence économique, industrie, travail et emploi, concurrence et consommation. Effectivement créées par le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009, elles ont regroupé huit services préexistants (DRTEFP, DDTEFP, DRIRE, DRCCRF, DRCE, DRCA, DRT et CRIE), qui relevaient lors de leur création de deux ministères (travail-emploi et économie-emploi).

	industrie).
DLC	Date limite de consommation ou date de péremption. Date limite impérative apposée sur les produits microbiologiquement périssables et rapidement susceptibles de présenter un danger immédiat pour la santé humaine.
DLU DLUO DDM	La date limite d'utilisation (optimale) est une date indicative, apposée sur les produits. Passée cette date, les produits peuvent encore être commercialisés et/ou consommés, mais leurs qualités organoleptiques ou techniques ne sont plus garanties. DLU ou DLUO sont remplacées par la DDM, date de durabilité maximale.
Document unique DU DUER	En France, le document unique (DU), ou document unique d'évaluation des risques (DUER), a été créé par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui transpose la directive européenne sur la prévention des risques professionnels. L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à l'employeur, seul responsable de l'évaluation des risques, pour toute entreprise de plus d'un salarié (donc un lycée !). C'est un outil permettant d'engager une démarche de prévention dans l'entreprise et de la pérenniser. Le document unique doit être revu : • au minimum chaque année ; • à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée ; • après chaque accident du travail.
Dommage	Préjudice qui porte atteinte à l'intégrité physique d'une personne, dégât matériel causé à une chose. Voir danger et risque.
Donnée	Une donnée est ce qui est connu, déterminé dans l'énoncé d'un problème, et qui sert de base à un raisonnement, de point de départ pour une recherche afin de découvrir ce qui est inconnu.
Dose journalière tolérable DJT NOAEL	Une DJT est une estimation de la quantité d'une substance dans un produit qui peut être ingérée, appliquée... quotidiennement pendant toute une vie sans un risque appréciable pour la santé du consommateur. Les DJT sont calculées sur la base de données de laboratoire portant sur la toxicité auxquelles des facteurs d'incertitude sont appliqués. Pour la plupart des produits toxiques, on considère généralement qu'il existe un seuil (dose en-dessous de laquelle aucun effet nocif n'aura lieu). Pour les substances chimiques qui provoquent de tels effets nocifs, une dose journalière tolérable (DJT) devrait être définie de la manière suivante, en utilisant le point final le plus sensible dans l'étude la plus pertinente : $DJT = (NOAEL \text{ ou } LOAEL) / FI$ Où: NOAEL = <i>No Observed Adverse Effect Level</i> (parfois en français DSENO pour Dose Sans Effet Nocif Observé) LOAEL = <i>Lowest Observed Adverse Effect Level</i> (parfois en français DMENO pour Dose Minimale avec Effet Nocif Observé) FI = facteur d'incertitude Comme les DJT sont sensés représenter la référence d'une dose tolérable quotidiennement sur toute une vie, elles ne sont pas à ce point précises qu'elle ne peuvent être dépassées occasionnellement pour de courts laps de temps. Une exposition à court terme à des niveaux supérieurs aux DJT ne présente pas un danger, à condition que, en moyenne, la dose en contact avec le consommateur sur de longues périodes de temps ne dépasse pas sensiblement le niveau fixé. Les facteurs d'incertitude importants généralement utilisés dans la fixation des DJT servent à assurer qu'une exposition supérieure à la DJT sur de courtes périodes ait peu de chances d'entraîner le moindre effet nocif sur la santé. Cependant, il faut tenir compte de possibles effets aigus

	pouvant survenir si la DJT est largement dépassée sur de courtes périodes de temps. D'après : http://www.greenfacts.org/fr/glossaire
Dossier d'information sur le produit DIP PIF	Lorsqu'un produit cosmétique est mis sur le marché au sein de l'Union Européenne, la personne responsable (morale ou physique) est tenue de mettre à disposition des autorités compétentes le Dossier d'Information sur le Produit (<i>Product Information File</i> : PIF en anglais). Ce dossier doit être disponible à tout moment à une adresse située dans l'Union Européenne sous format papier ou électronique. Conformément Règlement (CE) N°1223/2009, le DIP est conservé pendant une période de dix ans à partir de la date à laquelle le dernier lot du produit cosmétique a été mis sur le marché. Le DIP doit être tenu à jour en permanence. http://ansm.sante.fr/Activites/Surveillance-du-marche-des-produits-cosmetiques/Reglementation/%28offset%29/3 http://ansm.sante.fr/Mediatheque/Publications/Questions-Reponses-Produits-cosmetiques http://www.febea.fr/la-reglementation/securite-du-consommateur/
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales Ancien service déconcentré de l'État relevant du Secrétariat d'État à la Santé. Il existait, jusqu'au 1er avril 2010 une DRASS par région. Les DRASS ont été supprimées, dans le cadre de la RGPP et de la loi hôpital-patient-santé-territoire (HPST), le 1^{er} avril 2010 sauf en Île-de-France (1er juillet 2010). Les activités des anciennes DRASS sont réparties entre trois organismes : • la mission nationale de contrôle des organismes de protection sociale, au travers de 7 antennes interrégionales (Paris, Marseille, Bordeaux, Rennes, Lille, Lyon, et Nancy) qui reprend les attributions liées à la tutelle et au contrôle des organismes de protection sociale ; • les agences régionales de santé (ARS), instituées à la place des ARH par la loi HPST, reprennent, à partir d'avril 2010, les attributions touchant à la santé publique, ainsi qu'au secteur médico-social ; • les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) sont chargées, depuis le 1^{er} janvier 2010, des attributions touchant à l'action sociale, à l'aide sociale et aux questions de formation professionnelle.
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. Dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques), les DRIRE ont été réorganisées entre 2009 et 2010. Leurs missions ont été reprises par les DREAL et les DIRECCTE sauf en Île-de-France, où une Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) a été créée au 1^{er} juillet 2010. Le réseau des DRIRE exerce des missions variées d'animation, d'incitation mais aussi de contrôle, ayant pour finalité le développement économique durable. L'ensemble des missions assurées pour le compte des différents donneurs d'ordres (principalement le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du développement durable) contribue à la connaissance fine de l'industrie par le réseau des DRIRE. Champs d'action : développement industriel, développement économique, énergie, conditions techniques de sécurité. http://www.drire.gouv.fr/ Voir également DIRECCTE
Durabilité voir DDM	Voir PAO, DLC, DLU. Se reporter à la directive 2003/80/CE. La durabilité minimale est indiquée par la mention : « <i>À utiliser de préférence avant fin...</i> » suivie de la date elle-même ou de l'indication de l'endroit de l'emballage où elle figure.

	La date est mentionnée en clair et se compose soit du mois et de l'année, soit du jour, du mois et de l'année. En cas de besoin, ces mentions sont complétées par l'indication des conditions qui doivent être remplies pour assurer la durabilité indiquée (température, bien reboucher après utilisation...). L'indication de la date de durabilité n'est pas obligatoire pour les produits cosmétiques dont la durabilité minimale excède 30 mois. Pour ces produits les mentions sont complétées par la mention de la durée d'utilisation autorisée après ouverture « <i>sans dommage pour le consommateur</i> » (voir PAO).
Écran	À travers un exemple : filtres anti-UV et écrans solaires « La protection solaire est assurée par des <i>filtres synthétiques</i> et/ou des <i>écrans minéraux</i>. » La distinction filtre vs écran est en pratique devenue artificielle et les deux termes peuvent être considérés comme synonymes. http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doschim/decouv/peau/loupe_fil_uv_prodcosm.html
Ecocert	Se présente comme « Organisme français de contrôle et de certification au service de l'homme et de l'environnement ». Ecocert propose des prestations de contrôle et de certification pour : • l'agriculture biologique ; • les intrants utilisables en agriculture biologique ; • les cosmétiques écologiques et biologiques ; • les détergents écologiques ; • les parfums d'ambiance écologiques et biologiques ; • les textiles biologiques ; • le commerce équitable ; • la qualité et sécurité des aliments ; • les systèmes de management environnementaux et la responsabilité sociétale des organisations. La démarche d'Ecocert dans le secteur des cosmétiques est globale : privilégier les ressources naturelles, valoriser l'utilisation d'ingrédients issus de l'agriculture biologique, garantir le respect de l'environnement et réduire les emballages. Ecocert <i>Greenlife</i>, filiale d'Ecocert dédiée aux écoproduits, se charge des prestations d'audit, de contrôle privé et de certification pour les cosmétiques biologiques.
Écocondition	Clause subordonnant au respect d'un ou de plusieurs critères environnementaux l'octroi d'une autorisation ou d'une aide financière à une entreprise ou à un organisme. Voir aussi : écoconformité. Équivalent étranger : <i>cross compliance requirement</i>.
Écoconformité	Adéquation d'un projet, d'une activité ou de leurs conséquences au respect d'une écocondition ou d'une réglementation environnementale. Note : La vérification de l'écoconformité peut faire l'objet d'une écocertification. Voir aussi : écocertification, écocondition. Équivalent étranger : <i>cross compliance</i>.

Écoemballages	Organisme privé, soutenu par les pouvoirs publics, chargé de la collecte et de la répartition de la taxe sur l'élimination des déchets d'emballages. Les articles R.543-53 à R.543-65 du Code de l'environnement confient au producteur, à l'importateur ou s'ils ne peuvent être identifiés, au premier responsable de la mise sur le marché, la responsabilité de contribuer ou pourvoir à l'élimination des déchets d'emballages qui résultent de la consommation de ses produits par les ménages. Ces entreprises peuvent, soit organiser leur propre système de reprise, soit contribuer à un système collectif qui favorise la mise en place de la collecte sélective d'emballages ménagers par les collectivités territoriales, en adhérant à une société agréée par les pouvoirs publics (actuellement Éco-Emballages ou Adelphe).  ECO EMBALLAGES www.ecoemballages.fr/
Écolabel Écocertificat	L'écolabel (ou « écocertificat ») n'est pas toujours un label officiel, mais souvent une mention attribuée par une organisation privée certifiante, afin d'établir qu'un produit ou un acteur a un impact réduit sur l'environnement. Un écolabel est généralement: • volontaire, c'est-à-dire librement choisi ; • payant (frais d'inscription et audits) ; • attribué à un type de produit (aliment, matériau) ou à des services (transports propres, construction écologique type HQE...) ; • attribué à un producteur ou à une chaîne d'acteurs (producteur-transformateur-transformateur-vendeur et éventuellement recycleur) ; • provisoirement accordé, par une organisation (ou entité, internationale, nationale, régionale), qui peut inclure des représentants d'institutions internationales, de collectivités et d'états ; • représenté par un logo (marque, signe, numéro...), qui, lorsqu'il est apposé sur un produit, présente au public et aux acheteurs des garanties que ce produit a un impact réduit sur l'environnement, par rapport à d'autres produits similaires, pour des raisons liées au cahier des charges qui est (plus ou moins facilement) accessible pour l'acheteur ; • vérifié par un ou plusieurs certificateurs réputés indépendants et compétents ; • associé à un règlement, des principes et critères ou indicateurs ont été validés par un conseil d'administration ou une entité désignée par les acteurs qui se sont rassemblés pour créer le label ; • associé à une traçabilité tout au long de la chaîne de production. www.eco-label.com/french/ www.ecolabel.eu www.ecolabels.fr/fr/ NF est un label officiel français. 
	Créé en 1992 (règlement CE N°66/2010), l'Écolabel européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant. C'est une marque volontaire de certification de produits et services.

	Écolabels alimentaires : <table> <tr> <td> Ecolabel français NF-Environnement  </td><td> Ecolabel européen  </td></tr> <tr> <td> Le label français Agriculture Biologique (AB)  </td><td> Le label biologique européen  </td></tr> </table>	Ecolabel français NF-Environnement 	Ecolabel européen 	Le label français Agriculture Biologique (AB) 	Le label biologique européen 
Ecolabel français NF-Environnement 	Ecolabel européen 				
Le label français Agriculture Biologique (AB) 	Le label biologique européen 				
ECVAM	Centre Européen pour la validation de méthodes alternatives. Ses objectifs, favorisés par l'union européenne, sont la recherche d'alternatives à l'expérimentation animale et l'évaluation de l'innocuité des produits chimiques.				
EFSA	<i>European Food Safety Authority</i>. Autorité européenne de sécurité des aliments. L'Autorité européenne de sécurité des aliments est la pierre angulaire de l'Union européenne (UE) pour ce qui concerne l'évaluation des risques relatifs à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. En étroite collaboration avec les autorités nationales et en consultation ouverte avec les parties prenantes, l'EFSA fournit des avis scientifiques indépendants ainsi qu'une communication claire sur les risques existants et émergents. www.efsa.europa.eu/fr				
EIG	Évènement indésirable grave ou effet indésirable grave Entraînant une incapacité fonctionnelle temporaire ou permanente, un handicap, une hospitalisation, des anomalies congénitales, un risque vital immédiat ou un décès. Règlement cosmétique – Article 3. http://ansm.sante.fr/Declarer-un-effet-indesirable/Votre-declaration-concerne-un-autre-produit-de-sante/Votre-declaration-concerne-un-autre-produit-de-sante/%28offset%29/0				
Élasticité	Aptitude d'un corps à reprendre, après sollicitation, la forme et les dimensions qu'il avait avant d'être soumis à cette sollicitation.				
Épiderme 3D	http://www.straticell.com/fr/Modeles-cutanes-in-vitro La société L'Oréal a annoncé en 2015 vouloir tester ses produits cosmétiques sur des modèles de peau reconstituée « synthétique »... Extrait : l'épiderme reconstitué (RHE) StratiCELL est produit à partir d'un pool de kératinocytes humains issus de donneurs différents afin d'assurer le plus haut niveau de standardisation possible et la reproductibilité des résultats des tests qui en découlent.				

	StratiCELL produit également des modèles de peau humaine contenant des mélanocytes en provenance de donneurs de type Africain ou Caucasien permettant de la sorte de reconstituer des tissus fortement ou légèrement pigmentés (RHE/MEL).
Épilation Épilatoire	Épilation : action d'arracher un poil en bonne santé. Épilatoire : adj. et n.m. Préfixe « ex » = hors de, arracher ; du lat. <i>pilus</i> , poil. Se dit d'un produit cosmétique permettant d'éliminer pour un temps assez long, voire définitivement, les poils. Les confusions « épilation vs dépilation » sont fréquentes. Voir : dépilation, dépilatoire
ERP	1. Sigle désignant un établissement recevant du public (école, lycée, hôpital...) 2. ERP (<i>Enterprise Resource Planning</i>) ou PGI (Progiciel de Gestion Intégré) : logiciel de gestion des données ayant pour objectif de mutualiser au sein d'une entreprise les processus opérationnels, les systèmes d'information. Toutes les données disponibles sont actualisées en temps réel et chaque utilisateur peut en connaître l'origine.
Éthique	Discipline philosophique pratique (donc se traduit pas des actions, un comportement...) et normative (donc amène à concevoir des règles) dans un milieu naturel et humain. Elle a pour objectif d'indiquer comment les êtres humains doivent se comporter, agir et être, entre eux et envers ce qui les entoure. Mais une éthique peut aussi être personnelle et dans une société plusieurs « systèmes » éthiques peuvent se confronter, se compléter voire se contredire. Chocs de valeurs...
Ethnie	Une ethnie ou un groupe ethnique est un groupe humain possédant un héritage socioculturel commun, comme une langue, une religion ou des traditions communes. Elle est un concept important de l'ethnologie, mais sa pertinence est remise en cause par certains ethnologues. Bilan : il s'agit d'une notion finalement imprécise, des ethnies pouvant ne se distinguer ni par la langue, ni par la culture, ni par l'histoire, ni par l'espace géographique occupé... (Jean-Pierre Chrétien).
Excipient	L'excipient est le vecteur du principe actif : il lui permet de parvenir là où il est censé agir et sans interférer avec lui. Les excipients possèdent parfois certaines propriétés cosmétologiques et peuvent alors jouer le rôle de substance active. L'excipient est toujours bien plus important en volume que les principes actifs. De plus, c'est lui qui définit la galénique du produit c'est-à-dire sa consistance (crème, gel...) et son aspect.
Expérimentation animale	Site dédié du CNRS : http://ethique.ipbs.fr/ Malgré le développement de méthodes alternatives en expérimentation animale, l'utilisation des animaux à des fins scientifiques reste à l'heure actuelle incontournable. L'utilisation des modèles animaux est encadrée, en Europe et en France, par une réglementation rigoureuse que ce soit par exemple au niveau des expérimentateurs, des locaux ou de la provenance des animaux utilisés dans les protocoles scientifiques. Au-delà de la réglementation et des bonnes pratiques, la communauté scientifique a progressivement mis en place une réflexion éthique cruciale et les comités d'éthique se sont développés. Même dans le domaine de la cosmétologie, le recours à l'expérimentation animale est légitime dès lors qu'il y a doute quant à la toxicité d'un composant. Ceci reste en conformité avec la « règle des 3R », qui reste un objectif... : • Réduire (<i>reduce</i>) le nombre d'animaux utilisés ; • Raffiner (<i>refine</i>) la méthodologie développée ; • Remplacer (<i>replace</i>) les modèles animaux par d'autres modèles.

	Voir également REACH, CLP, SGH et toxicologie...
Explant	Fragment d'organe ou de tissu prélevé sur un organisme et cultivé in vitro.
Expression Cosmétique	Magazine professionnel (créé en janvier 2010) Bimestriel bilingue français-anglais, destiné aux acteurs de l'industrie cosmétique et de la parfumerie. Expression Cosmétique propose une information dans les domaines de la création, de l'innovation et de la production. Le magazine s'articule autour de grandes thématiques : marchés, lancements produits, parfumerie, législation, ingrédients, recherche, prestataires... Il propose également des réponses aux problématiques de chaque acteur : tendances marketing, fiches pratiques en formulation, développement de produits « bio » et Ecocert, avis d'experts en réglementation, conseils techniques, agenda... www.expression-cosmetique.fr
FEBEA Fédération des industries de la parfumerie	Fédération des entreprises de la beauté, qui a succédé à la fédération des industries de la parfumerie le 18 février 2008. La FEBEA réunit les entreprises qui opèrent en France dans le secteur des produits de parfumerie, de cosmétique, de toilette et de beauté. Comme toute organisation professionnelle aujourd'hui, elle joue un double rôle au bénéfice de ses adhérents : • elle les regroupe et les représente, pour faire entendre les intérêts collectifs de la profession ; • elle apporte à chacun les services individuels qui lui permettent de développer au mieux son activité. À travers ses différents départements, la FEBEA agit dans huit principaux domaines : 1. réglementaire : mettre en place un cadre réglementaire favorable à la profession ; 2. déontologique : favoriser l'autodiscipline des industriels en contrepoint de l'intervention des pouvoirs publics ; 3. social : apporter aux entreprises les services qu'elles sont en droit d'attendre de leur chambre syndicale patronale ; 4. commercial : défendre l'intégrité des marques et la pluralité des circuits ; 5. européen : s'appuyer sur la dimension du marché européen pour conforter la place de nos entreprises ; 6. international (hors union européenne) : lutter contre le protectionnisme et l'excès de réglementation ; apporter une assistance à nos adhérents à l'étranger ; 7. économique : collecter et analyser les données économiques sur le secteur ; 8. institutionnel : garantir l'image de la profession et parler au nom de la filière. www.febea.fr Les entreprises adhérant à la Fédération se répartissent en six syndicats, chacun correspondant à un mode ou un circuit de distribution spécifique : • Syndicat Français de la Parfumerie (SFP) ; • Syndicat Français des Produits de Beauté (SFPB) ; • Syndicat Français des Produits Cosmétiques et de Toilette (SFCT) ; • Syndicat Français des Produits de Parfumerie et de Beauté en Vente Directe (SFVD) ; • Syndicat Français des Fournisseurs pour Coiffeurs et Coiffeurs Parfumeurs (SFFC) ; • Syndicat Français des Produits Cosmétiques de Conseil Pharmaceutique (SFCP).

	Chacun des six syndicats qui forment la Fédération élit chaque année son Conseil d'Administration. L'ensemble des administrateurs ainsi élus des six syndicats constitue l'Assemblée Générale de la Fédération. Trois administrateurs par syndicat forment, autour du Président, le Conseil d'Administration Fédéral qui, sous le contrôle de l'Assemblée Générale, constitue l'autorité suprême de la Fédération.
FDA	<i>Food and Drug Administration.</i> Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments. Cet organisme a, entre autres, le mandat d'autoriser la commercialisation des produits cosmétiques sur le territoire des États-Unis d'Amérique.
FD & C FFDCA FDCA	http://www.fda.gov/RegulatoryInformation/Legislation/ Federal Food, Drug, and Cosmetic Act (FD & C Act)
Filière Filière de traitement	Dans le domaine du traitement des déchets, elle représente l'ensemble des opérations devant être mise en oeuvre pour atteindre les objectifs de traitement fixés comme la valorisation matières des déchets, la valorisation énergétique des déchets, le rejet éco-compatible d'effluents dépollués, le stockage de déchets ultimes, le tri des déchets ménagers déposés en conteneur d'apport volontaire, etc. Le traitement des eaux usées, de potabilisation, des eaux industrielles s'inscrit également dans cette notion de filière. http://www.dictionnaire-environnement.com
Filtre	Voir écran
FIZZ	Solution logicielle d'objectivation pour l'analyse sensorielle et les tests consommateurs. http://www.biosystemes.fr/fizz.php D'autres solutions logicielles existent : http://abt-sensory-analysis.com/fr/solutions/analyse.html http://www.xlstat.com/fr/produits-solutions/mx.html http://www.timesens.com/ https://www.compusense.com/en/
Formulation	Voir également « préformulation ». « Préparation résultant d'un mélange de différentes matières premières, afin de répondre à une demande exprimée, en général, en termes de propriétés. » La formulation conditionne la qualité des cosmétiques. Le problème majeur des formulations cosmétiques (et des autres formulations !) est de faire coexister dans un même système des substances qui n'ont pas les mêmes caractères de solubilité. http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doschim/decouv/peau/cosmetiques.html http://chimie.saury.fr/IMG/pdf/formulation_cosmetique.pdf http://www.pole-cosmetique.fr/formulation.html http://www.chimie-sup.fr/formulation.htm

	http://www.berkem.com/content/guide-de-formulation-cosmetique
Galénique	Initialement dans le domaine pharmaceutique. S'applique également au domaine de la cosmétologie, plus précisément de la nutraceutique : la galénique concerne la préparation, la présentation et la conservation des médicaments (comprimés, gélules, capsules).
Gray	Le gray (symbole Gy) est l'unité du Système international d'énergie massique de radiation absorbée. Un gray est égal à l'énergie absorbée par un milieu homogène d'une masse d'un kilogramme lorsqu'il est exposé à un rayonnement ionisant apportant une énergie d'un joule. $1 \text{ Gy} = 1 \text{ J. kg}^{-1} = 1 \text{ m}^2.\text{s}^{-2}$ Voir sievert Voir ionisation
Groupe de pression	Un groupe de pression rassemble des personnes physiques ou des personnes morales pour défendre des intérêts communs auprès des personnes et des institutions chargées de prendre des décisions (ou de faire des dossiers qui serviront à prendre des décisions). Anglais : <i>lobby, lobbies ; lobbying</i> .
HACCP	<i>Hazard Analysis Critical Control Point</i> : système d'analyse des dangers et points critiques pour les maîtriser ou « système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers spécifiques ».
HAZOP	La méthode HAZOP (Hazard and operability studies) est un outil formalisé, systémique et semi-empirique, utilisé et développé depuis 1965 (Imperial Chemical Industries) pour analyser les risques potentiels associés à l'exploitation d'une installation industrielle. Elle est devenue une méthode d'identification des dangers et des problèmes d'exploitabilité, adoptée par de nombreuses industries « à risques ». Elle se caractérise par la prise en compte a priori (et non pas par l'analyse des accidents passés) des dangers et des dysfonctionnements d'une installation en étudiant systématiquement les déviations des paramètres du procédé à analyser. http://www.techniques-ingenieur.fr/ http://www.chilworth.fr/
Hédonique	En évaluation sensorielle, les tests hédoniques s'attachent à la dimension « plaisir » et aux ressentis personnels des testeurs. Ils sont en général développés par le service marketing. Ces tests font appel à des consommateurs naïfs, sélectionnés pour correspondre à la cible du produit et qui sont placés dans les conditions les plus proches possibles des conditions réelles de consommation. Préférences ou satisfaction par rapport au produit sont alors l'objectif, plutôt qu'une évaluation normalisée selon certains critères.
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle « les installations classées pour la protection de l'environnement ». Localement ce sont les services de l'inspection des installations classées au sein des DREAL (hors élevages) ou des directions départementales de protection des populations des préfectures (élevages) qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative. L'objectif est la prévention des pollutions (et la lutte contre celles-ci). http://www.developpement-durable.gouv.fr/ http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/
IFS	<i>International Featured Standards</i>

	Les référentiels de l'IFS sont depuis peu tous accessibles en ligne, gratuitement. On y trouve les référentiels <i>Household and Personal Care</i> (HPC) (soit droguerie, parfumerie, hygiène = DPH) : https://www.ifs-certification.com/index.php/fr/standards/2745-ifs-hpc-fr
In vivo In vitro Ex vivo...	Locutions d'origine latine même si très récentes pour certaines... In vivo : littéralement sur le vivant, animal ou humain ou... In vitro : littéralement dans un tube (certains disent in tubo)
INCI CTFA CLS	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques (INCI : <i>International Nomenclature of Cosmetic Ingredients</i>). L'INCI a été conçue en 1973 par la <i>Cosmetic, Toiletry and Fragrance Association</i> (CTFA), association américaine regroupant des fabricants de cosmétiques. En Europe, l'utilisation de l'INCI est obligatoire pour les cosmétiques depuis 1998. Les pays qui ont adopté l'INCI doivent signaler sur l'emballage la liste complète des ingrédients par ordre décroissant de quantité et sous leur dénomination INCI. Les actifs étaient interdits avant le 31 mars 2001, sauf s'ils bénéficiaient d'un agrément spécial (<i>Comprehensive Licensing Standards of Cosmetics by Category</i> = CLS) ou n'étaient déclarés présents qu'à titre d'additifs (et non d'adjuvants. Voir produit frontière). Intérêt : les noms des ingrédients sont les mêmes dans tous les pays qui utilisent le système INCI : États-Unis, Europe, Japon... Inconvénient : sans rapport avec les autres nomenclatures utilisées dans d'autres domaines, la nomenclature INCI est obscure car elle utilise des termes exotiques, voire moyenâgeux, restant ainsi très peu compréhensible pour les consommateurs. L'INCI ne précise pas la quantité exacte, ni l'origine (OGM, synthèse...) des ingrédients. Le fabricant peut même demander à ne pas indiquer un ingrédient s'il a peur d'être copié par ses concurrents ou à le dissimuler sous le terme de parfum... Le terme « parfum » ne doit donc pas être pris à la légère car il peut être extrêmement trompeur pour le consommateur : il peut désigner un ingrédient parfumé, mais aussi autre chose... Les extraits de plante sont donnés sous le nom latin de la plante. Exemple : <i>Simmondsia chinensis</i>, nom botanique du jojoba, indique l'huile de jojoba (le nom obsolète <i>Buxus chinensis</i> reste encore employé en INCI...). Les noms de molécules et les noms usuels sont donnés en américain. Par exemple l'oxyde de zinc s'écrit <i>zinc oxide</i>, le miel est désigné par <i>honey</i>... Les colorants (non actifs !) des produits sont désignés par un <i>Colour Index</i>, qui s'écrit CI puis un nombre à 5 chiffres. Exemple : CI 75470 = carmin extrait de la cochenille.
Information	Action ou résultats de l'action de s'informer, de prendre des renseignements. Terme très protéiforme selon le contexte.
Infusion Voir décoction, lixiviation, macération	Extraction d'un composé (actif) à l'aide d'eau bouillante, hors du feu. La durée d'infusion dépend du produit et de l'actif à extraire de ce produit.
Innocuité	Caractère de ce qui n'est pas nuisible.
Innovation	Une innovation se distingue d'une invention ou d'une découverte dans la mesure où elle s'inscrit dans une perspective applicative et non pas de

	recherche. OCDE : « On entend par innovation technologique de produit la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés. Par innovation technologique de procédé, on entend la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant – séparément ou simultanément – les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail ». L'innovation est aujourd'hui au cœur des politiques économiques de tous les grands pays.
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle. Organisme public chargé de la gestion de la propriété industrielle, notamment des marques et brevets. L'homologue européen de cet organisme français est l'institut européen des brevets.
INRS	Créé en 1947, l'INRS est une association loi 1901. L'institut national de recherche et de sécurité est géré par un conseil d'administration paritaire constitué de représentants des organisations des employeurs ou des salariés. Organisme généraliste en santé et sécurité au travail, l'INRS intervient en lien avec les autres acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels (ex : 3RB, réseau ressources risques biologiques). Il propose des outils et des services aux entreprises et aux 18 millions de salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale.
Inspection du travail	L'inspection du travail est assurée essentiellement par des inspecteurs et contrôleurs du travail en charge du contrôle des entreprises et du renseignement du public. Contrôler, informer, conseiller, concilier, décider : les missions de l'inspection du travail sont étendues tout comme ses moyens d'action (droit d'entrée dans l'entreprise, de constater les infractions...). Les agents de l'inspection du travail sont soumis à un certain nombre d'obligations (impartialité, confidentialité des plaintes...) et de droits, en tête desquels la protection contre les obstacles à l'exercice de ses missions. http ://www.travail-solidarite.gouv.fr/ Voir également DIRECCTE
Intercurrent	Adj. Qui survient entre d'autres événements. Utilisé souvent dans un contexte médical ou épidémiologique pour désigner une complication ou une maladie qui survient au cours d'une autre maladie.
Intrant	Terme issu de l'économie. Tout élément qui entre dans la production d'un bien. Ce terme peut être utilisé comme synonyme de matière première ou de facteur de production (main d'œuvre...). Les intrants perdent leurs propriétés pour se transformer et pour faire partie du produit final. On peut donc bien dire qu'un intrant « <i>input</i> » est ce qui est utilisé dans le processus de production pour l'élaboration d'un produit « <i>output</i> ». Remarque : dans le domaine agricole, le terme change de sens et "intrant" désigne alors les engrais et les pesticides. http://www.novethic.fr et http://lesdefinitions.fr

Ionisation

L'ionisation est une technique d'irradiation qui consiste à exposer des produits à des rayonnements ionisants afin de les assainir et/ou d'en augmenter la durée de conservation en réduisant ou éliminant les organismes pathogènes et d'altération.

Nouveau pictogramme de risque contre les rayonnements ionisants, transféré le 15 février 2007 par l'AIEA à l'ISO.

Il doit remplacer le pictogramme jaune classique, mais uniquement « *dans certaines circonstances, spécifiques et limitées* ».

Rayonnement bêta ionisant : irradiation par un faisceau d'électrons accélérés par un champ électrique à des vitesses proches de celle de la lumière. Des réglementations internationales limitent l'énergie du faisceau de façon à assurer qu'aucune radioactivité n'est induite.

Efficacité et inconvénients :

- pénétration faible ;
- assez cher ;
- traitement quasi individuel ;
- rapide (quelques secondes) ;
- maintenance assez facile ;
- protection des opérateurs par une paroi de béton.

Rayonnement gamma : met en œuvre des radio-isotopes (généralement du Cobalt-60, plus rarement du Césium-137).

Efficacité et inconvénients :

pénétration importante ;

peu cher ;

traitement de lots ;

lent (plusieurs minutes) ;

maintenance assez lourde ;

protection par boucliers en béton.

L'ionisation n'est autorisée que pour des produits alimentaires (liste positive), les produits cosmétiques (emballages, matières premières et produits finis) et certains dispositifs médicaux.



	À très hautes doses (> 6 kilogray), l'irradiation peut détruire les vitamines ainsi que d'autres molécules, diminuant ainsi les qualités du produit. Elle peut alors également avoir un impact négatif sur le goût, l'odeur et la texture des produits traités. Voir sievert Voir gray http://www.ionisos.com/fr/
ISO 90xx	ISO 9000 désigne un ensemble de normes relatives à la gestion de la qualité publiées par l'Organisation internationale de normalisation (<i>International standard organization</i> ; ISO). Actuellement, la série 9000 est constituée de : ISO 9000:2005 [1] : Systèmes de management de la qualité - Principes essentiels et vocabulaire ; ISO 9001:2008 : Systèmes de management de la qualité - Exigences ; ISO 9004:2000 : Systèmes de management de la qualité - Lignes directrices pour l'amélioration des performances. Seule ISO 9001 peut servir de base à audit et certification. Les deux autres ne sont pas « auditables ». Des sociétés d'audit et de certification proposent des prestations aux organismes qui le souhaitent. Ces derniers peuvent alors faire état d'un certificat de conformité à ISO 9001.
ISO 14xxx	La série des normes ISO 140xx désigne l'ensemble des normes qui concernent le management environnemental. La norme ISO 14050 (§2.1.) donne la définition du management environnemental (Voir ce terme). La norme internationale ISO 14001 a été rédigée en septembre 1996 sous l'égide de l'ISO. Elle prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental (SME) permettant à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.
ITEIPMAI	Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques. « Le secteur de production des plantes aromatiques et médicinales est un pourvoyeur important du secteur cosmétique. » (source : directeur de l' ITEIPMAI) http://www.iteipmai.fr/index.php/qui
IVTIP	<i>In Vitro Testing Industrial Platform</i> Association fondée en 1993. Elle regroupe (fin 2014) 46 entreprises dans divers secteurs d'activité, notamment chimie, pharmacie, cosmétologie, qui mettent en œuvre de manière significative des tests in vitro. http://www.ivtip.org/
Label	Voir écolabel et bio-label.
Lean management	Anglais : <i>lean</i> = moindre Ensemble de techniques visant à l'élimination de toutes les activités à non-valeur ajoutée. Le <i>lean management</i> est donc une technique de gestion essentiellement concentrée vers la réduction des pertes générées à l'intérieur d'une organisation, pour une production et un rendement plus justes.



	Les objectifs majeurs du <i>lean management</i> : - réduire la durée des cycles de production ; - diminuer les stocks ; - augmenter la productivité ; - optimiser la qualité. Le Lean management repose essentiellement sur le facteur humain. Il suggère que le personnel travaille dans un état d'esprit orienté vers la diminution du gaspillage et des pertes (de temps, de matières, d'argent...). La motivation et les comportements des hommes sont nécessaires pour une application efficace.
Lixiviation Voir percolation Voir décoction, infusion, macération	Extraction d'un composé soluble à partir d'un produit pulvérisé, par des opérations de lavage (circulation d'eau) et éventuellement de percolation (eau sous pression).
Lobby, lobbying	Voir « groupe de pression »
Logo ; insigne ; pictogramme ; sigle ; acronyme	Un logotype (plus couramment appelé logo) est une représentation graphique qui sert à identifier de manière unique et immédiate les sociétés, associations, institutions, produits, services, événements, ou toute autre sorte d'organisations dans le but de différencier le propriétaire du logotype des autres entités. Un logotype est en général une marque écrite à l'aide d'une fonte de caractères spéciale, et disposée d'une manière particulière, mais lisible. Un sigle est un ensemble de lettres initiales formant un mot servant d'abréviation. Un sigle est épelé. Lorsqu'un sigle est prononçable comme un mot, il est appelé acronyme. Un insigne est une marque distinctive d'appartenance à un groupe, un grade, un rang ou une fonction. Exemple : insigne de la Légion d'honneur Un pictogramme, ou symbole graphique (fonctionnant comme un signe d'une langue écrite et qui ne transcrit pas la langue orale), peut servir à décrire une situation, à prescrire un comportement déterminé, ou encore à donner une indication de danger. Il sert généralement à la signalétique pour s'orienter dans l'espace réel ou communicatif.
M (5M)	La méthode « 5 M », appelée également diagramme de causes et effets ou diagramme (en arête de poisson) d'Ishikawa, est utilisée après un <i>brainstorming</i> pour trier et classer toutes les idées.



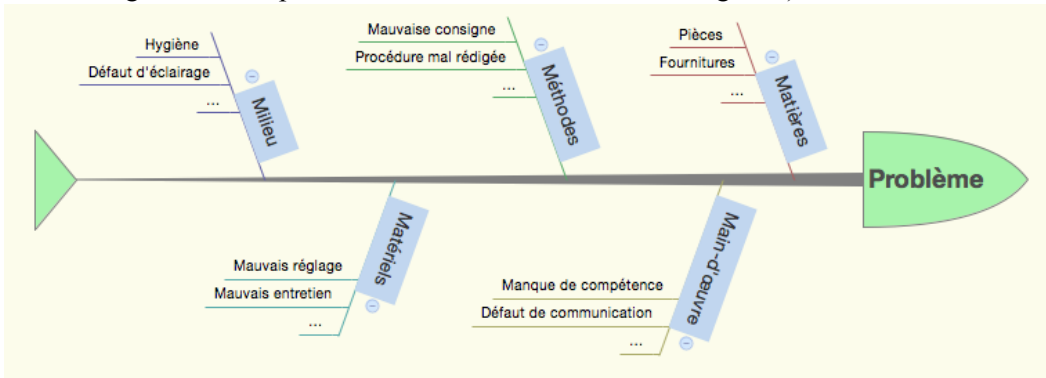
Logotype de l'INRS

INRS
Sigle de l'Institut National de
Recherche sur la Sécurité

Unesco
Acronyme d'UNESCO



Pictogrammes
de danger

	La méthode des 5 M est souvent négligée par les entreprises, qui préfèrent souvent appliquer directement les « 5 pourquoi » pour économiser du temps, ce qui peut engendrer des erreurs d'analyse, des coûts supplémentaires de non-qualité, donc le non-respect de délais et au final le mécontentement du client. La méthode « 5 M » est très structurée : • Définir l'effet constaté, en général un dysfonctionnement quelconque et pénalisant. • Avec un groupe de travail, utiliser le diagramme d'Ishikawa pour guider la séance de <i>brainstorming</i> : classer les causes probables parmi les 5 catégories « M » en se posant la question « Pourquoi produit-elle cet effet ? ». Ce travail permet de renseigner les arêtes des « 5 M ». Les 5 catégories : • Milieu (hygiène, défaut d'éclairage, courant d'air, température inappropriée, fuite d'eau...) ; • Main-d'œuvre (manque de compétence, de communication, mauvaise formation...) ; • Matières (pièces, fournitures, qualité de la matière première...) ; • Matériel ou machine (mauvais réglage, mauvais entretien de la machine...) ; • Méthodes (procédures mal rédigées, mode opératoire non affiché, mauvaise consigne...). 
Macération Voir infusion, décoction, lixiviation	Extraction d'une substance (actif) à partir d'un produit placé dans de l'eau à une température faible ou modérée pour un temps généralement long. À l'extraction peuvent donc se rajouter des transformations biochimiques voire biologiques (digestion).
Maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre	Termes issus du secteur du bâtiment mais largement exportés dans tous les secteurs industriels. On appelle maître d'ouvrage (parfois maîtrise d'ouvrage, notée MOA) l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé ouvrage. La maîtrise d'ouvrage maîtrise l'idée de base du projet, et représente à ce titre les utilisateurs finaux à qui l'ouvrage est destiné. Ainsi, le maître d'ouvrage est responsable de l'expression fonctionnelle des besoins sans avoir forcément les compétences techniques liées à la réalisation de l'ouvrage.

	Le maître d'œuvre (ou maîtrise d'œuvre, notée MOE) est l'entité retenue par le maître d'ouvrage pour réaliser l'ouvrage, dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixées par ce dernier conformément à un contrat. La maîtrise d'œuvre est donc responsable des choix techniques inhérents à la réalisation de l'ouvrage conformément aux exigences de la maîtrise d'ouvrage. Le maître d'œuvre a ainsi la responsabilité dans le cadre de sa mission de désigner une personne physique chargée du bon déroulement du projet (on parle généralement de maîtrise du projet), il s'agit du chef de projet.
Management	Terme anglais pour gestion. Ensemble des techniques d'organisation de ressources qui sont mises en œuvre pour l'administration d'une entité (direction des individus comprise). On distingue : • management stratégique : la gestion stratégique du marché ; • management opérationnel : gestion des processus propres à l'entreprise. • contrôle de gestion : liaison entre les deux précédents.  management, support de l'organisation de l'entreprise
Management environnemental	Management environnemental : composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale (ISO 14 050 ; § 2.1.). La série des normes ISO 14 000 désigne les normes qui concernent le management environnemental, soit la maîtrise de l'impact de l'entreprise sur l'environnement.
Management opérationnel Management fonctionnel Management stratégique	Le management opérationnel est l'ensemble des techniques centrées sur l'organisation qui sont mises en œuvre pour l'administration d'une société. L'opérationnel relève du domaine fonctionnel, donc du court terme. Le management d'une structure organisationnelle est du domaine de l'opérationnel, contrairement à la gestion du périmètre de l'entité qui est du domaine du management stratégique. Lorsqu'un responsable de la production change par exemple de place une machine de place dans un atelier, il recherche une amélioration de la production par un management opérationnel. Si un dirigeant choisit de racheter une entreprise concurrente, il engage l'entreprise pour le long terme, c'est alors une démarche de management stratégique.
Management de la qualité	Voir « assurance qualité ».
Maquillage permanent	Inspirée du tatouage, la dermopigmentation est une technique invasive de développement récent en tant que technique médico-chirurgicale. Elle consiste en l'introduction d'un pigment dans le derme permettant de modifier la couleur d'une zone de peau dans un but réparateur ou

Dermopigmentation	purement esthétique. Cette technique nécessite plus de connaissances médicales que le tatouage artistique mais le principe reste le même. Les colorants utilisés peuvent être d'origine minérale ou organique : ils doivent être stériles et agréés Implants Médicaux, norme CE.
Marché public Cahier des charges	Réglementation très contraignante encadrant les relations commerciales Code des marchés publics CCAG, ou Cahiers des Clauses Administratives Générales CCTG, ou Cahiers des Clauses Techniques Générales AE ou acte d'engagement CCAP ou Cahier des Clauses Administratives Particulières CCTP ou Cahier des Clauses Techniques Particulières AAPC ou Avis d'Appel Public à la Concurrence Etc. Conseil Général des Alpes Maritimes http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/Cahier-des-charges.htm
Marquage CE	Certifie la conformité à la réglementation européenne. Voir normalisation.
Marketing mercatique	Discipline du <i>management</i> qui cherche à déterminer les offres de biens, de services ou d'idées en fonction des attitudes et de la motivation des consommateurs, en vue de favoriser leur commercialisation ou leur diffusion.
Matière première	Matière extraite de la nature (ressource naturelle), ou produite par elle, utilisée dans la production de produits finis ou comme source d'énergie. Les denrées sont des matières premières destinées à l'alimentation.
Médicament	La définition réglementaire du médicament est duale : • produit possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales. • produit pouvant être utilisé chez l'homme ou l'animal ou leur être administré en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique. De plus, certains produits sont considérés comme des médicaments du fait de la loi. Par exemple, les produits présentés comme supprimant l'envie de fumer ou réduisant l'accoutumance au tabac sont des médicaments en application du Code de la santé publique. L'Afssaps n'intervient qu'à partir de la phase des essais cliniques. L'Afssaps autorise ensuite en France la mise sur le marché (AMM) en fonction de l'évaluation du bénéfice/risques. Au niveau européen, l'AMM est délivré par la Commission européenne après avis de l'Agence européenne des médicaments. L'Afssaps poursuit son action en assurant la surveillance de sa sécurité d'emploi. C'est elle également qui contrôle la publicité auprès du public et des professionnels de santé.
Mentions additionnelles	Toutes ces mentions facultatives mais souvent conseillées sont parfaitement cumulables : - Toute reproduction interdite ; - Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur ; - Tous droits réservés ; - Tous droits cédés ;

	- Droits cessibles ; - Droits non cessibles ; - ...
Mentions usuelles Mentions légales	http://www.copyrightfrance.com Dans la majorité des pays Européens, l'insertion d'un signe, sigle ou d'une mention avertissant le public de la présence d'un dépôt ou d'un enregistrement est facultative. Toutefois, l'usage et la prudence veulent que l'auteur d'une création informe les tiers de la présence d'un dépôt et donc des risques encourus en cas de copie illicite. Voir les autres mentions usuelles © Copyright, ™ Trademark, ® Registered.
Métabolomique Métabolome Voir « omique »	Méthode d'exploration très générale des organismes vivants qui décrit de façon exhaustive les différents métabolites présents dans les fluides biologiques ou dans les tissus. Utilisée dans différents contextes d'études physiologiques, elle permet de comprendre l'impact des perturbations étudiées, tant sur le plan génétique qu'environnemental (nutrition, toxicologie, pharmacologie...). Elle permet aussi de prédire les conséquences fonctionnelles pour l'homme à partir de modèles animaux pertinents. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, cette démarche a été utilisée avec succès pour, entre autres, rendre compte de la qualité des aliments à base de plantes génétiquement modifiées, pour détecter les réponses subtoxiques à de faibles doses de contaminants. Dans le domaine de la nutrition, cette démarche a déjà apporté des résultats fondamentaux pour comprendre le déterminisme des concentrations de composés soufrés (cystéine, méthionine...) dont la régulation est cruciale pour les personnes âgées. De même, dans le cadre de l'étude des micronutriments (polyphénols, caroténoïdes...), cette approche intégrée a permis d'appréhender la qualité nutritionnelle de l'aliment après analyse de profils métaboliques de fluides biologiques chez l'homme.
Métrologie	Science des mesures 1. Dans les sciences expérimentales, la mesure des phénomènes est cruciale, puisque c'est par l'évaluation quantitative d'une relation de cause à effet que la loi d'un phénomène peut être fondée. Cl. Bernard (1865) 2. La métrologie est la science de la mesure, de l'appréciation de ses exigences, de ses limites et de ses interprétations. P. Agache (1993)
Microbiome Microbiote	Le microbiote est l'ensemble des micro-organismes (bactéries, levures, champignons, virus) vivant dans un environnement spécifique (appelé microbiome). Le microbiome peut être un organisme vivant avec lequel le microbiote vit « en accord », équilibre de métastable à (le plus souvent) stable. Le microbiote cutané (anciennement dénommé « flore cutanée ») est constitué d'environ 10¹² micro-organismes et participe à la protection de l'organisme.
Microrhéologie	La microrhéologie, nouveau domaine de la rhéologie, étudie les matériaux viscoélastiques à l'échelle du micromètre. Elle consiste à utiliser les particules micrométriques en dispersion liquide (matières molles telles que colloïdes, polymères, gels, émulsions...) pour mesurer les déformations locales d'un échantillon résultant de la contrainte appliquée ou simplement de l'énergie thermique (mouvement Brownien). Voir : http://www.formulation.com/microrheologie_viscoelastique.html Cette méthode de sondage local donne accès à des propriétés rhéologiques caractérisées par : Le module élastique G'μR

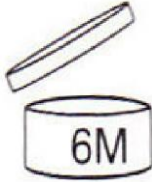
	Le module visqueux G''μR La microrhéologie est fondée sur l'utilisation de la diffusion de lumière (laser) en milieu opaque.
Modeleur 3D	Un logiciel de modélisation tridimensionnelle, ou modeleur 3D, est un logiciel qui sert à créer des scènes 3D, composées de formes complexes, ou objets, en trois dimensions à partir de primitives de bases ou de définition analytique. Les modeleurs 3D sont utilisés aussi bien dans l'industrie en conception assistée par ordinateur que par les infographistes. Porteau est un outil de modélisation du comportement d'un réseau maillé de distribution ou de transport d'eau sous pression. Il constitue une aide à la décision pour le dimensionnement et la gestion d'un réseau de distribution ou d'adduction d'eau potable. Mots clés : autocad, autodesk, revit, infraworks, porteau http://porteur.irstea.fr/ www.autodesk.fr/
Nanoparticules	D'une taille comprise entre 1 et 100 nanomètres (soit 10^{-9} à 10^{-7} m), les nanoparticules sont synthétisées par l'homme. Elles possèdent des propriétés uniques du fait de leur taille.
Nanotoxicologie	Discipline émergente qui s'intéresse tout particulièrement à l'étude de la toxicité sur les systèmes vivants des nanomatériaux et nanoparticules.
NaTrue	Voir également Bio-labels. Association suisse-allemande à but non lucratif, née de la coalition en 2008 des grandes marques allemandes Weleda, Dr. Hauschka, Lavera et Logona. Les critères d'attribution des labels développés se fondent sur les recommandations du Conseil de l'Europe. En 2008 le label offrait 3 versions différentes de logo avec 3 niveaux de certification : * Cosmétiques naturels certifiés ** Cosmétiques naturels en partie bio *** Cosmétiques bio En 2010 NaTrue a modifié son logo pour une version unique sans étoile, les 3 catégories restant néanmoins toujours d'actualité. Les garanties apportées par le label Natrue sont : - des ingrédients naturels et biologiques - un nombre restreint de procédés de fabrication autorisé - des pratiques respectueuses de l'environnement - pas de parfums ni colorants synthétiques - pas de produits pétrochimiques (paraffines, PEG, -propyl-, -alkyl-, etc.) - pas d'huiles de silicone ni de dérivés siliconés - pas d'ingrédients issus de plantes ou organismes génétiquement modifiés (conformément à la norme européenne sur le bio) - pas d'irradiation du produit fini ni de ses ingrédients végétaux - produits finis non testés sur animaux  True Friends of Natural and Organic Cosmetics

Newtonien Non newtonien (liquide)	Les liquides newtoniens (eau, solutions diluées, certaines huiles...) sont des liquides qui ont toujours le même comportement et continuent à s'écouler à une température donnée, quelles que soient les forces exercées (agitation, notamment). La viscosité des liquides newtoniens est généralement mesurée à l'aide de coupes d'écoulement ou de coupes à plonger et dépend uniquement de la température, et non du taux de cisaillement ou de la durée. Les liquides non newtoniens sont des liquides dont la viscosité change lorsqu'une force est exercée. La viscosité dépend de la température, du taux de cisaillement et de la durée. Il existe différentes catégories et sous-catégories de liquides non newtoniens : • thixotropiques (ex : gel au repos devenant liquide par agitation ; cf. une explication possible au miracle de San Genaro de Naples) ; • rhéopexiques (la viscosité augmente avec la durée de la contrainte) ; • pseudoplastiques (lorsqu'il y a fluidification par cisaillement : la viscosité diminue lorsque le cisaillement augmente – ex : sang) ; • dilatants (lorsqu'il y a épaississement par cisaillement : la viscosité augmente lorsque le cisaillement augmente – ex : suspension de farine de maïs « maizéna »). http ://www.elcometer.com/
Norme Normalisation	Ensemble de règles communes relatives aux caractéristiques d'un produit (ou service) et à son mode de fabrication et de commercialisation. L'application d'une norme est facultative (sauf si la réglementation la rend obligatoire, en général pour des raisons de sécurité), résultant d'un engagement volontaire. Elle a alors souvent une visée de communication, de fidélisation en direction d'un client, d'un usager. Voir « Management de la qualité ».
Novel food	Nouveaux aliments ; nouvelle alimentation. Les nouveaux aliments sont des ingrédients ou aliments dont la consommation dans la Communauté européenne a été négligeable ou inexistante jusqu'à présent. Ces aliments peuvent être d'origine végétale ou animale ou issus de la recherche scientifique et technologique ; ils font partie de l'innovation technologique dans le domaine agroalimentaire. Pour la commission européenne (Règlement CE n° 258/97) cela regroupe : • les aliments et ingrédients alimentaires contenant des organismes génétiquement modifiés au sens de la directive 90/220/CEE ou consistant en de tels organismes ; • les aliments et ingrédients alimentaires produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, mais n'en contenant pas ; • les aliments et ingrédients alimentaires présentant une structure moléculaire primaire nouvelle ou délibérément modifiée ; • les aliments et ingrédients alimentaires composés de micro-organismes, de champignons ou d'algues ou isolés à partir de ceux-ci ; • les aliments et ingrédients alimentaires composés de végétaux ou isolés à partir de ceux-ci et les ingrédients alimentaires isolés à partir d'animaux, à l'exception des aliments et des ingrédients alimentaires obtenus par des pratiques de multiplication ou de reproduction traditionnelles et dont les antécédents sont sûrs en ce qui concerne l'utilisation en tant que denrées alimentaires ; • les aliments et ingrédients alimentaires auxquels a été appliqué un procédé de production qui n'est pas couramment utilisé, lorsque ce procédé entraîne dans la composition ou dans la structure des aliments ou des ingrédients alimentaires des modifications significatives de leur valeur nutritive, de leur métabolisme ou de leur teneur en substances indésirables.

	Exceptions : • les additifs alimentaires, arômes et solvants d'extraction sont déjà sous le coup de directives antérieures et ne sont donc pas compris dans ce règlement ; • les aliments de ce type commercialisé avant 1997 ne sont pas concernés... Pour qu'un aliment nouveau soit mis sur le marché, il lui faut satisfaire certains critères : • Innocuité : c'est-à-dire ne pas présenter de danger pour le consommateur (études de toxicité) ; • Transparence : ne pas induire le consommateur en erreur, lui donner les moyens de connaître la composition et les effets réels d'un nouvel aliment (étiquetage) ; • Nutrition : ne pas créer d'inconvénients nutritionnels pour le consommateur (trop grande différence nutritionnelle entre le nouveau produit et celui qu'il est censé remplacer).
Numérique	Cosmétique et objets connectés ? Romy Paris a conçu une machine connectée (formulateur) qui permet de délivrer, à domicile et sur mesure, un produit de soin adapté aux besoins spécifiques de la peau de la cliente. Des capsules étanches permettent d'ajouter un ou plusieurs actifs à une base lait, crème ou sérum... avec un choix (réduit) de texture. À suivre pour davantage d'informations... http://www.romy-paris.com/
Nutraceutique	Néologisme résultant de l'association de « nutrition » et de l'anglais « <i>pharmaceuticals</i> ». Il désigne les produits à visée esthétique sous forme de gélule (en général) pour les nutricosmétiques.
Nutricosmétique	<i>Cosmetofood</i> en anglais. Littéralement « nourrir sa peau de l'intérieur », donc par la voie digestive, avec des aliments précisément enrichis en principes actifs. Les nutricosmétiques, compléments alimentaires, sont supposés agir directement sur le collagène ou l'acide hyaluronique de la peau. Voir : cosméceutique, nutraceutique.
Objectiver	Rendre objectif, concret. Concrétiser, matérialiser. Le but est de transformer une représentation sensible, c'est-à-dire qui fait appel aux fonctions sensorielles et qui est par nature subjective, en formulation concrète qui se veut objective, donc reproductible dans le temps et dans l'espace.
Objectivation	Action d'objectiver, de rendre objectif (Le Petit Robert).
Observatoire des cosmétiques	Pôle d'informations et de conseils dédié à la cosmétique Service de presse en ligne reconnu par la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (CPPAP) sous le numéro 0317W92653. L'Observatoire des Cosmétiques est conçu pour apporter à tous un maximum d'informations, claires, objectives et pratiques, sur les cosmétiques. Il a pour vocation d'être un pôle d'informations exhaustives, argumentées et vérifiées sur les produits, les ingrédients qui les composent, l'actualité qui les entoure. Il a été créé pour les consommateurs ou les acteurs du monde cosmétique. Sur la base des évaluations et des connaissances d'experts indépendants, il se propose d'éclairer les consommateurs sur ce qui compose réellement leurs produits, sur l'efficacité qu'on peut en attendre, sur également le potentiel irritant, allergisant, toxique... ou totalement

	inoffensif qu'on peut leur associer. L'observatoire des cosmétiques veut aider à mieux comprendre, à mieux choisir, à mieux utiliser les produits d'hygiène et de beauté. L'Observatoire des Cosmétiques se veut indépendant de toute marque et de tout lobby. Ses ressources proviennent des consultations payantes des internautes, des abonnements à la version PRO, des expertises fournies aux acteurs de la cosmétique, de différents partenariats, des affiliations en ligne, de la vente des droits d'utilisation des logos "Recommandé par L'Observatoire des Cosmétiques" et de la publicité (dont aucune n'émane d'une marque de cosmétiques). http://www.observatoiredescosmetiques.com/
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques. L'OCDE regroupe les gouvernements attachés aux principes de la démocratie et de l'économie de marché en vue de : - soutenir une croissance économique durable ; - développer l'emploi ; - élever le niveau de vie ; - maintenir la stabilité financière ; - aider les autres pays à développer leur économie ; - contribuer à la croissance du commerce mondial. L'OCDE a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) issue du plan Marshall et de la Conférence des Seize (Conférence de coopération économique européenne) qui a existé de 1948 à 1960. En 2010, l'OCDE compte 34 pays membres, regroupe plusieurs centaines d'experts dans ses centres de recherche à Paris (le siège est au château de la Muette) et publie fréquemment des études économiques et des statistiques, principalement concernant ses pays membres. https://fr.wikipedia.org www.oecd.org/fr/
Omique Voir autres termes avec la terminaison « ome » ou « omique».	Néologisme identifiant les études découlant de l'exploration du génome (fin du 20^{ème} siècle) et caractérisant le (début du ?) 21^{ème} siècle, soit la généralisation des approches dites « omiques ». <pre> graph LR A[GÉNOME] --> B[TRANSCRIPTOME] B --> C[PROTÉOME] C --> D[MÉTABOLOME] D --> E[INTERACTOME] E --> F[RÉGULOME] </pre>

	© Fred Ducancel
Oncogenèse Cancérogenèse Cancérigenèse (vulg.)	Ensemble des facteurs et des mécanismes à l'origine des cancers (ou tumeurs malignes). Ne pas confondre avec ontogénèse (voir ce terme).
Ontogenèse Ontogénie	Elle décrit le développement progressif d'un organisme depuis sa conception jusqu'à sa forme mûre, voire jusqu'à sa mort.
Organigramme	L'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'un organisme, d'un programme etc. Concernant une entreprise, l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques. Ne pas confondre avec « diagramme ».
Organoleptique	Caractère d'un critère d'un produit pouvant être apprécié par les sens humains (vision, audition, toucher, saveur, odorat). L'appréciation professionnelle d'un produit est appelée analyse sensorielle (voir ce terme).
Organotypique	Adj. Se dit d'une culture d'organe ayant pour objet l'étude de la différenciation de cet organe et des rapports mutuels existant entre les tissus qui le constituent.
OSHA EU-OSHA	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail OSHA = <i>Occupational Safety and Health Administration</i> L'EU-OSHA est l'agence d'information de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail. Son travail contribue notamment au cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail (2014-2020). https://osha.europa.eu/fr
OTC	<i>Over-the-counter</i> = par-dessus le comptoir. Terme anglais ayant deux significations selon le contexte. 1. Contexte médical et pharmaceutique Un médicament en vente libre, appelé aussi médicament de comptoir ou médicament OTC, est un médicament pouvant être vendu sans nécessité de prescription ou d'ordonnance délivrée par un professionnel de santé.

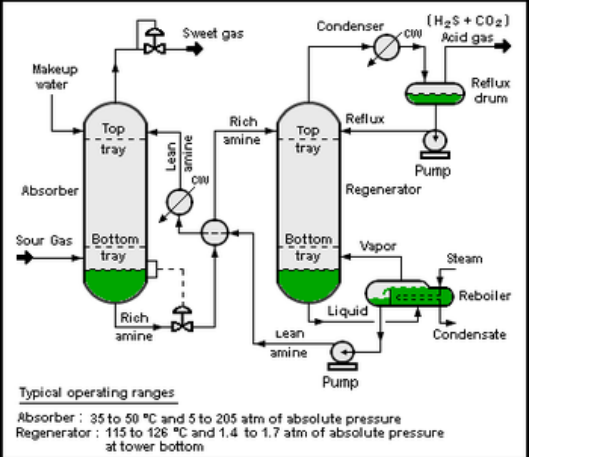
	L'un des plus anciens médicaments vendu sans ordonnance est l'aspirine (acide acétylsalicylique). Les produits de parapharmacie, dont les produits de beauté, sont en libre-service, ce qui est différent de l'OTC. 2. Contexte économique (bourse) La transaction de gré à gré (hors Bourse) est conclue directement entre le vendeur et l'acheteur, sans passer par un marché organisé.
Packaging	Le <i>packaging</i> est constitué de l'emballage et du conditionnement d'un produit industriel. Sa fonction première est de protéger et conserver le produit contenu, et sert en général également de support pour l'affichage d'informations.
Panel	En cosmétologie, parfumerie... : groupe de personnes représentatives d'une population, sélectionnées, formées, entraînées, interrogées régulièrement sur leur analyse personnelle mais la plus objective possible d'un produit cosmétique (ou autre). On distingue panel entraîné et panel naïf.
Panéliste	Individu (ou point de vente) faisant partie d'un panel.
PAO	Péremption après ouverture. Durée conseillée d'utilisation du contenu après ouverture du contenant pendant laquelle elle est « sans dommage pour le consommateur » selon la directive européenne 2003/80/CE.  Depuis 2005, les fabricants de produits cosmétiques ont l'obligation de faire figurer sur l'emballage un pictogramme représentant un pot de crème ouvert avec un chiffre suivi de la lettre M pour les produits ayant une durée de conservation inférieure à 30 mois. La mention 6M, 12M ou 24M... correspond à la durée maximale en mois (6M pour « 6 mois » dans l'exemple ci-dessus) de conservation du cosmétique après ouverture. Passée cette date, le produit est réputé périmé (perte en qualité ou en sécurité microbiologique, parfois seulement en texture ou couleur). Pour les produits n'ayant pas de pictogramme avec mention de durée de conservation après ouverture, celle-ci est supérieure à 30 mois. Certains produits, notamment ceux pour le maquillage des yeux (mascara...) ont des durées de conservation assez courte (de 3 à 6 mois).
Parfum	Substance aromatique, solide ou liquide, d'origine animale (ambre, civette, musc), végétale (benjoin, chypre, ilang-ilang, iris, jasmin, lavande, etc.) ou synthétique (éthylvaniline considérée comme artificielle, bien que présente naturellement dans <i>Vanilla tahitensis</i>). A priori, un parfum provoque des sensations agréables (cf. phéromones et phytohormones). Synonymes : fragrance, arôme, senteur, voire effluve et exhalaison.
Percolation Voir lixiviation	Extraction d'un composé soluble à partir d'un produit pulvérisé, par circulation d'un fluide sous l'effet de la pression.
Perturbateur(s) endocrinien(s)	Diverses définitions existent au niveau international. Elles font l'objet de débat et il n'existe pas de définition et de critères communs à l'ensemble de la législation européenne. La définition proposée par l'Organisation mondiale de la santé en 2002 est la plus communément admise : Un perturbateur endocrinien potentiel est une substance ou un mélange exogène, possédant des propriétés susceptibles d'induire une perturbation endocrinienne dans un organisme intact, chez ses descendants ou au sein de (sous)-populations.

	On distingue 2 catégories de perturbateurs endocriniens : la catégorie 2a pour les perturbateurs endocriniens suspectés et la catégorie 2b pour les substances possédant des indications de propriétés de perturbation endocrinienne (perturbateurs endocriniens avérés). De manière générale, il s'agit de substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui peuvent interférer avec le fonctionnement des glandes endocrines, organes responsables de la sécrétion des hormones. Cette action peut passer par différentes voies : • la substance mime l'action d'une hormone naturelle et entraîne ainsi la réponse due à cette hormone ; • la substance empêche une hormone de se fixer à son récepteur et ainsi empêche la transmission du signal hormonal ; • la substance perturbe la production des hormones ou de leurs récepteurs, les mécanismes de régulation. https://www.anses.fr/
PFD	Voir <i>Process flow diagram</i>
Pharmacodynamie	Issu du grec : <i>pharmakon</i> = remède, poison ; <i>dynamis</i> = force, action. La pharmacodynamie est l'étude des effets biochimiques et physiologiques des principes actifs et de leurs mécanismes d'action. Le principe actif diffuse au site d'action dans l'organe cible et se combine avec un récepteur, une enzyme ou une structure cellulaire quelconque, pour provoquer une réponse pharmacodynamique.
Pharmacocinétique	La pharmacocinétique (« ce que fait l'organisme à un médicament » ; voir phases ADME) a pour but d'étudier le devenir d'une substance active contenue dans un médicament dans l'organisme. Elle comprend quatre phases, se déroulant successivement : • absorption ; • distribution ; • métabolisme ; • excrétion (élimination) du principe actif et de ses métabolites. La toxicité est de plus en plus prise en compte (cf. phases ADMET). La pharmacocinétique peut aussi concerner le devenir de substances chimiques non endogènes quelconques (ou xénobiotiques) dans le corps. Lorsque ces substances sont toxiques, ou données à des doses toxiques (toxicocinétique). La pharmacocinétique et la pharmacodynamie sont des sous-disciplines de la pharmacologie. Les paramètres pharmacocinétiques d'une substance active permettent de choisir les voies d'administration et la forme galénique, d'adapter les posologies.
Pharmacognosie	Étude des matières premières et des substances à visée thérapeutique d'origine biologique : végétale, animale, microbiologique. La pharmacognosie est très utile à l'acheteur de matières premières car elle permet l'expertise de lots témoins et ainsi d'en appréhender la qualité voire de dépister des fraudes avant de réaliser des analyses plus poussées.
Pharmacologie	Ce que le médicament fait à l'organisme. La pharmacologie étudie les mécanismes d'interactions entre une substance active et l'organisme dans lequel il évolue, de façon à pouvoir ensuite utiliser ces résultats à des fins thérapeutiques. La pharmacologie intègre des concepts et données issus de : • la physiologie ; • la physiopathologie ;

	• la biochimie ; • la génétique ; • la biologie moléculaire • la métabolomique • la toxicologie...
Pharmacopée	La Pharmacopée française (11e édition) est un outil de référence entré en vigueur le 1er Juillet 2012. Elle se substitue à une édition qui était en application depuis le 1er janvier 1983. La Pharmacopée est le recueil à caractère réglementaire des matières premières autorisées à entrer dans la composition des médicaments. La pharmacopée comporte notamment les critères de pureté des matières premières ou des préparations ainsi que les méthodes d'analyses permettant d'assurer leur contrôle. Cet outil de référence, à l'usage des professionnels de santé (utilisateurs de matières premières pharmaceutiques, laboratoires (publics ou privés) chargés des contrôles de qualité, services d'enregistrement des médicaments, officines...) est maintenant accessible en ligne.
Phases ADMET Voir phases ADME	Sigle utilisé pour désigner la pharmacocinétique. Il renvoie aux cinq grands processus biologiques qui la composent : Absorption, Distribution, Métabolisme, Élimination et Toxicité.
Phylogenèse Phylogénie	La phylogénie est l'étude de la formation et de l'évolution des organismes vivants en vue d'établir leur parenté. La phylogenèse est le terme le plus utilisé pour décrire la généalogie d'une espèce, d'un groupe d'espèces mais également, à un niveau intraspécifique, la généalogie entre populations ou entre individus. La classification phylogénétique est un système de classification des êtres vivants. Son emploi tend à se généraliser car elle se fonde uniquement sur les rapports de proximité évolutive entre espèces. Voir arbre phylogénétique
PID P&ID	En français : schéma de tuyauterie et d'instrumentation. <i>Piping and instrumentation diagram</i> en anglais. Voir PFD.
PME (PMI) TPE ETI GE	Petites et Moyennes Entreprises (Industries) Les petites et les moyennes entreprises sont des entreprises dont la taille, définie à partir du nombre d'employés, du bilan ou du chiffre d'affaires, ne dépasse pas certaines limites ; la définition de ces limites diffère selon les pays. La réglementation française distingue : • les très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés ; • les petites et les moyennes entreprises (PME) de 10 à 250 salariés ; • les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ; • les grandes entreprises (GE) dont l'effectif dépasse les 5 000 salariés. Dans les pays anglo-saxons, on retrouve généralement le terme <i>Small and medium enterprises (SME)</i>.
Pigment Colorant	Définition : une substance colorante absorbe les rayonnements lumineux dans le spectre visible de la lumière dans la gamme de longueur d'onde qui lui correspond.

Substance colorante Teinture	Pour certains il faut faire une distinction entre colorants, pigments et teintures, d'autres n'ont pas la même approche. Les pigments sont généralement insolubles. Ils se fixent par adsorption à la surface de l'objet. Après les avoir finement broyés, on les mélange généralement à un liant plus ou moins fluide pour obtenir des fards, peintures, enduits, encres... Les teintures sont solubles et sont également adsorbées par le support ou s'unissent chimiquement aux molécules qu'elles colorent. Les pigments et colorants ne peuvent pas toujours être utilisés en cosmétique. Chaque domaine d'utilisation (textile, cosmétique, alimentaire, tatouage...) applique une réglementation différente, largement fondée sur des données toxicologiques. La seule différence fondamentale entre pigment et colorants véritablement importante est que les premiers modifient les propriétés optiques (brillance, matité, opacité...) et physiques (consistance...) du produit auquel il est associé. La différence entre colorants, teintures et pigments n'est donc pas toujours évidente. Ce sont tous des substances colorantes. Référence : www.cnrs.fr On retiendra donc comme définition : Pigment : substance colorée, naturelle ou synthétique, d'origine minérale ou organique, utilisé pour apporter une couleur déterminée à un milieu ou une surface.
Portfolio Portefiolo	Dossier personnel dans lequel les acquis de formation et les acquis de l'expérience d'une personne sont définis et démontrés en vue d'une reconnaissance par un établissement d'enseignement ou un employeur. Synonyme : portefeuille de compétences. Le portfolio diffère du <i>curriculum vitae</i> : les renseignements qu'il contient sont articulés en fonction d'un objectif (demande d'emploi...) pour lequel il apporte des éléments de preuves en matière de compétences.
Préformulation	Voir également « formulation ». Terme commun à la cosmétique, la pharmacologie etc. Phase de R & D au cours de laquelle on définit les propriétés physiques, chimiques et mécaniques d'un nouveau produit de manière à en assurer, notamment, la stabilité et la disponibilité effective des actifs. Cette phase a pour objectif de s'assurer qu'il n'y a aucun obstacle notable au développement d'une forme commerciale (ou commercialisable, y compris la compatibilité avec une -échelle de- production industrielle) et sert de préalable à la définition du dosage des composants actifs. http://pharmacy.utah.edu/pharmaceutics/pdf/Preformulation.pdf http://www.academia.edu/7720904/CHAPTER_1_Preformulation_Studies http://www.etudier.com/dissertations/Pr%C3%A9formulation/293687.html fr.slideshare.net/.../preformulation-26810466
Prévention des risques Pyramide des risques Voir Accident	Les principes généraux de prévention ont pour objectif d'évaluer, anticiper, protéger et informer. La prévention des risques professionnels repose sur 9 principes généraux inscrits dans le Code du travail (article L. 4121-2) : 1. Éviter les risques 2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités

	3. Combattre les risques à la source 4. Adapter le travail à l'Homme 5. Tenir compte de l'évolution de la technique 6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui l'est moins 7. Planifier la prévention 8. Prendre des mesures de protection collective 9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs Objectif de la prévention : réduire la base de la pyramide des risques notamment en analysant et traitant les incidents et presque accidents http://www.biotechno.fr/IMG/scenari/dossierpse/co/principes_generaux_prevention.html http://www.inrs.fr/
Problématique	Ensemble de problèmes liés qui conduisent à un questionnement non fermé s'appuyant sur une situation donnée. Le questionnement ne débouche pas obligatoirement sur une réponse définitive ou absolue.
Procédé voir procédure voir processus	1. Méthode employée pour parvenir à un certain résultat. 2. Procédé technique, industriel. Procédé de fabrication.
Procédure Voir procédé voir processus	Ensemble des procédés utilisés dans la conduite d'une opération complexe.
Procédure d'entreprise Procédure métier	La procédure d'entreprise s'applique à une entreprise et correspond en fait à un processus, qui est transverse à l'entreprise. La procédure d'entreprise représente la manière de mettre en œuvre tout ou partie d'une procédure métier. À un processus peuvent correspondre plusieurs procédures. Une procédure métier est rattachée à une division opérationnelle de l'entreprise (syn. processus métier, procédure opérationnelle ou <i>Business Process</i>) et désigne un ensemble d'activités qui s'enchaînent de manière chronologique pour atteindre un objectif, généralement délivrer un produit (ou un service) dans le contexte d'une organisation de travail. Dans le classique QOQCCP : • le processus représente le « Quoi ? » ; • la procédure représente le « Qui fait Quoi ? », « Où ? » « Quand ? » « Comment ? » « Combien ? » et « Pourquoi ».
Procédure qualité	Mise au point des méthodes, des procédures de travail avec des points de contrôle en respectant des règles et des normes, tout en tenant compte du contexte de travail dans lesquelles celles-ci vont s'appliquer et de la politique de l'entreprise.
Process	Ensemble d'étapes ou transformations nécessaires à la fabrication d'un produit.

Process flow diagram PFD	En français : schéma de procédé. Diagramme utilisé en ingénierie pour décrire les flux de matières et les équipements principaux d'un procédé. Seuls les équipements en contact direct avec les produits ainsi que les moyens de transport de ceux-ci (pompes, tuyaux,...) sont représentés. Les éléments minimaux représentés sur un PFD sont : • les équipements principaux ; • la dénomination des équipements ; • les flux entrant et sortant avec leur débits et dénominations ; • les caractéristiques opératoires. Auxquels peuvent s'ajouter : • la dénomination et débit des flux internes ; • les vannes essentielles ; • les positions et les types de mesure pour le contrôle directement lié au procédé ; • les informations particulières sur les conditions opératoires ; • les caractéristiques des équipements ; • la hauteur des étages et la position verticale relative des équipements. D'avantage d'informations transforment le PFD en PID. https://fr.wikipedia.org	 Typical operating ranges Absorber : 35 to 50 °C and 5 to 205 atm of absolute pressure Regenerator : 115 to 128 °C and 1.4 to 1.7 atm of absolute pressure at tower bottom
Processus Voir procédure voir procédé	1. Ensemble de phénomènes se déroulant dans le même ordre ; façon de procéder. 2. Suite ordonnée d'opérations aboutissant à un résultat. <i>Process(us) de fabrication.</i>	
PRODAROM	http://www.prodarom.com/ Syndicat professionnel national de l'industrie de la parfumerie. PRODAROM est un syndicat professionnel national dont les membres sont les fabricants de matières premières et de compositions pour l'industrie de la parfumerie.	
Produit cosmétique	« Toute substance ou préparation destinée à être mise en contact avec les diverses parties superficielles du corps humain, notamment l'épiderme, les systèmes pileux et capillaire, les ongles, les lèvres et les organes génitaux externes ou avec les dents et les muqueuses buccales en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles ». (article L.5131-1 du Code de la santé publique) Liste officielle des produits cosmétiques (source Afssaps) :	

	• crèmes, émulsions, lotions, gels et huiles pour la peau (mains, visage, pieds, notamment) ; • masques de beauté, à l'exclusion des produits d'abrasion superficielle de la peau par voie chimique ; • fonds de teint (liquides, pâtes, poudres) ; • poudres pour maquillage, poudres à appliquer après le bain, poudres pour l'hygiène corporelle et autres poudres ; • savons de toilette, savons déodorants et autres savons ; • parfums, eaux de toilette et eaux de Cologne ; • préparations pour le bain et la douche (sels, mousses, huiles, gel et autres préparations) ; • dépilatoires ; • déodorants et antisudoraux ; • produits de soins capillaires : ○ teintures capillaires et décolorants, ○ produits pour l'ondulation, le défrisage et la fixation, ○ produits de mise en plis, ○ produits de nettoyage (lotions, poudres, shampooings), ○ produits d'entretien pour la chevelure (lotions, crèmes, huiles), ○ produits de coiffage (lotions, laques, brillantines) ; • produits pour le rasage (savons, mousses, lotions et autres produits) ; • produits de maquillage et démaquillage du visage et des yeux ; • produits destinés à être appliqués sur les lèvres ; • produits pour soins dentaires et buccaux ; • produits pour les soins et le maquillage des ongles ; • produits pour les soins intimes externes ; • produits solaires ; • produits de bronzage sans soleil ; • produits permettant de blanchir la peau ; • produits antirides.
Produit frontière Border product	Prise en compte de l'évolution du produit cosmétique qui s'appuie de plus en plus sur des faits d'ordre physico-chimique et biologique grâce à des tests objectifs basés sur des méthodologies rigoureuses. (Cotte Jean, Introduction à <i>Actifs et additifs en cosmétologie</i> (2e édition), Paris ; Éditions TEC & DOC et Cachan : Éditions Médicales Internationales, 1999, pp. XIX-XXIII) La cosmétique esthétique évoluant vers une cosmétique scientifique, évolutive, corrective et traitante, le produit cosmétique vise à trouver désormais sa place dans le domaine de la santé pris dans le sens large donné par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « État de complet bien-être physique, moral et social », et non pas seulement « absence de maladie ». On peut donc alléguer d'une véritable efficacité cosmétique en raison de la présence d'actifs et la frontière entre la thérapeutique et l'esthétique est de plus en plus floue, ce qui engendre de nombreuses difficultés quant à la qualification de certains produits qui se trouvent hors de tout

	cadre juridique précis. Avant le 31 mars 2011, la présence d'actifs était possible grâce à l'obtention d'une CLS (Voir INCI/CTFA/CLS)
Projet Gestion de projet Gestion de programme	Un projet s'inscrit dans un processus innovant. Il s'agit d'une entreprise temporaire qui a pour objectif de créer quelque chose d'innovant. Dans un contexte professionnel, il s'agit de la réalisation d'un produit ou un service. Dans le domaine législatif, on parle de projet de loi. La gestion de projet (ou conduite de projet) est une démarche visant à structurer, assurer et optimiser le bon déroulement d'un projet suffisamment via les étapes suivantes : • planification dans le temps ; • budgétisation : étude préalable des coûts et avantages ou revenus attendus en contrepartie, des sources de financement, étude des risques opérationnels et financiers et des impacts divers... ; • maîtrise et pilotage des risques ; • définition et atteinte du niveau de qualité souhaité ; • organisation : identification et désignation des maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage ; • responsabilisation : désignation d'un chef de projet et mise en place d'un comité de pilotage ; • suivi des enjeux opérationnels et financiers importants. L'objectif doit être précisé de façon claire, chiffrée et datée. Le résultat doit être conforme à des normes de qualité et de performances prédéfinies, pour le moindre coût et dans le meilleur délai possible. Lorsque la gestion de projet porte sur un ensemble de projets concourant à un même objectif, on parle de gestion de programme.
Prophylaxie	Ensemble des méthodes qui permettent de protéger un individu ou une population contre la diffusion de certains maux épidémiques.
Prophylactique	Adjectif. Préventif, qui prévient une maladie, qui se rapporte à la prophylaxie...
Propriété intellectuelle Protection intellectuelle	http://www.inpi.fr/fr/accueil.html La propriété industrielle est regroupée avec la propriété littéraire et artistique dans la protection intellectuelle. La propriété industrielle a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations.
Prothèse	Terme désignant aussi bien la technique que le produit. 1. Remplacement d'organes, de membres... par des appareils. 2. Appareil, dispositif... servant à remplacer un (une partie de) membre ou un organe gravement atteint (insuffisamment développé) ou détruit. Dans le domaine de l'esthétique, la prothèse consiste en l'utilisation de faux-cils et faux-ongles.
Protocole	Terme à signification variable en fonction du domaine : • social : étiquette, préséances dans la vie en société ; • informatique/électronique ;

	• diplomatie : protocole diplomatique ; • droit international : un protocole est un acte relatif à un traité international ; • sciences : protocole d'expérimentation ; • médecine : protocole de soins ; • développement durable...														
QHS, QHSE, QHSSE, QSE...	Intégration des systèmes de <i>management</i> qualité, hygiène, sécurité, et de plus en plus souvent environnement. Sécurité (au travail) pouvant englober santé, donc hygiène, QSE peut suffire... Les échanges internationaux font que les interversion de lettres (HQSE...) sont courantes.														
QQOCQP QQOQCCP etc.	Du latin « <i>Quis, Quid, Ubi, Quibus auxiliis, Cur, Quomodo, Quando</i> » ou « <i>Quis, quid, quando, ubi, cur, quem ad modum, quibus adminiculis</i> »... Équivalent anglo-saxon : 5W2H (<i>Why ? What ? Whose ? When ? Who ? How ? How much ?</i>) Plusieurs variations sur le même thème, utilisables en recherche criminelle et prospection de clientèle, mais aussi en démarche qualité : qualité totale. (en anglais, <i>TQM, Total Quality Management</i>). Combinée avec les étapes de la roue de Deming, (méthode PDCA, Plan, Do, Check, Act) elle aide à l'élaboration d'un plan de qualité, qu'il serait plus cohérent et réaliste d'appeler "processus d'amélioration continue". <table border="1"> <tr> <td>QUI</td><td>Le responsable qualité chargé du projet</td></tr> <tr> <td>QUOI</td><td>Non-conformité sur les produits</td></tr> <tr> <td>OÙ</td><td>Dans le service production</td></tr> <tr> <td>QUAND</td><td>Réagit le plus rapidement possible</td></tr> <tr> <td>COMMENT</td><td>En mettant en œuvre des actions correctives</td></tr> <tr> <td>POURQUOI</td><td>Pour satisfaire le client</td></tr> <tr> <td>COMBIEN</td><td>Quel sera le coût pour l'entreprise de la non-résolution du problème</td></tr> </table>	QUI	Le responsable qualité chargé du projet	QUOI	Non-conformité sur les produits	OÙ	Dans le service production	QUAND	Réagit le plus rapidement possible	COMMENT	En mettant en œuvre des actions correctives	POURQUOI	Pour satisfaire le client	COMBIEN	Quel sera le coût pour l'entreprise de la non-résolution du problème
QUI	Le responsable qualité chargé du projet														
QUOI	Non-conformité sur les produits														
OÙ	Dans le service production														
QUAND	Réagit le plus rapidement possible														
COMMENT	En mettant en œuvre des actions correctives														
POURQUOI	Pour satisfaire le client														
COMBIEN	Quel sera le coût pour l'entreprise de la non-résolution du problème														
Qualité	Voir : assurance, contrôle, démarche, procédure, 5 M...														

	La « Qualité » peut se définir comme la capacité à atteindre les objectifs opérationnels visés. La norme ISO 9000:2000 la définit comme « l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences ». Dans la pratique la qualité se décline sous deux formes : • qualité externe : satisfaction des clients. Il s'agit de fournir un produit ou des services conformes aux attentes des clients afin de les fidéliser et ainsi améliorer sa part de marché. • qualité interne : amélioration du fonctionnement interne de l'entreprise. L'objet de la qualité interne est de mettre en œuvre des moyens permettant de décrire au mieux l'organisation, de repérer et de limiter les dysfonctionnements. La qualité interne passe par une étape d'identification et de formalisation des processus internes grâce à une démarche participative.
Qualité Vocabulaire de la qualité Accréditation	Validation d'un processus Confirmation par des preuves tangibles qu'un processus est apte à produire de manière répétitive un résultat ou un produit qui satisfait aux exigences spécifiées. Vérification Confirmation par des preuves tangibles que les exigences spécifiées ont été satisfaites. Qualification d'installation (QI) Confirmation par des preuves tangibles que tous les aspects clés de l'installation de l'équipement du processus et des systèmes auxiliaires respectent les spécifications établies par le fabricant et que les recommandations du fournisseur de l'équipement ont été correctement prises en compte. Qualification opérationnelle (QO) Détermination, par des preuves tangibles, des limites des paramètres de réglage et les niveaux d'actions du processus qui génèrent un produit qui respecte les exigences spécifiées. Qualification des performances Confirmation par des preuves tangibles que, dans les conditions prévues, le processus sera apte à produire de façon répétitive un produit qui respecte les exigences spécifiées. Logiciel de processus Logiciel qui est utilisé au cours de l'activité de production ou de préparation du service, et qui peut avoir une influence sur la capacité du produit ou du service à être conforme aux exigences essentielles. Étapes nécessaires à l'accréditation d'un laboratoire de R & D : Pré-installation de l'instrument • Qualification de l'environnement • Rapport de pré-installation Installation technique • Rapport d'installation détaillé • Qualification du système selon les recommandations fournisseur Formation des utilisateurs (employés ; traçabilité et preuves) • Centre de formation agréé

	• Catalogue de formation, programme personnalisé • Suivi et validation des acquis Validation de méthodes • Réactifs marqués CE (Directive IVD 98/79/CE) • Notices techniques actualisées • Manuel utilisateur et rédaction des procédures Maintenance/Interventions de service après vente • Traçabilité des interventions • Programme de maintenance adapté (préventive et corrective) • Validation du système après intervention selon les recommandations fournisseur • Suivi interne des réactifs • Réacto-vigilance
Rappel de produit	Fait d'organiser le retour d'un produit sur son lieu de production (ou dans une zone de stockage spécifique), alors que les modalités de sa commercialisation ont fait que certains exemplaires de ce produit sont déjà entre les mains des consommateurs. Il peut être décidé voire contraint par les pouvoirs publics en raison du danger potentiel ou avéré, que représente son utilisation. Dans certains cas rares, il peut être motivé par une raison stratégique (comme, par exemple, une mauvaise qualité qui risquerait de porter atteinte à l'image de la marque) même s'il représente souvent un coût très élevé. Le rappel d'un produit s'appuie sur une procédure prévue en amont.
REACH REACH	<i>Registration Evaluation and Authorization of Chemicals.</i> Ne concerne que les substances, pas les mélanges. Voir SGH et CLP.
Recherche appliquée	Travaux de recherche scientifique entrepris afin de résoudre des problèmes spécifiques d'usage pratique.
Recherche fondamentale	Travaux de recherche scientifique n'ayant pas de finalité économique déterminée au moment des travaux. L'opposition avec la recherche appliquée est en pratique souvent artificielle.
R & D Recherche et développement	Ensemble des activités intégrant : • recherche fondamentale ; • recherche appliquée ; • développement expérimental et pilote. L'objectif de la R & D est d'améliorer les produits, la production, la productivité d'une entreprise, en prenant en compte la qualité environnementale, en respectant dans la mesure du possible le <i>brief marketing</i>.
Recycler	Fabriquer un nouvel objet à partir d'un vieil objet. Le nouvel objet n'a rien à voir avec l'ancien qui sert de matière première. Le déchet devient une ressource. Par rapport à la réduction et à la réutilisation, le recyclage a l'inconvénient de souvent nécessiter de l'énergie pour le transport et la transformation.

	Le ruban de Möbius est le pictogramme universel des matériaux recyclables depuis 1970. Ne pas confondre avec le pictogramme d'éco-emballages (voir ce terme). 
Registered ®	Le sigle ® signifie « <i>Registered</i> » (« Enregistré » en langue anglaise) et ne peut être utilisé qu'avec une marque de commerce ou de fabrique enregistrée de façon définitive auprès d'un organisme officiel (INPI en France). L'utilisation de ce sigle est interdite par la loi dans tout autre cas que celui évoqué ci-dessus car pouvant notamment être assimilée à de la publicité mensongère. En réalité la bonne appellation est « <i>registered trademark</i> » que l'on abrège en « <i>registered</i> » pour éviter la confusion ® vs ™. Voir les autres mentions usuelles © <i>Copyright</i>, ™ <i>Trademark</i>.
Règlement cosmétique	Règlement (CE) n° 1223/2009 du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques .
Réglementation Lois Décrets Circulaires Voir Codes	Le système de la hiérarchie réglementaire et législative (soit normative) est simple et pyramidal : • la norme de niveau supérieur s'impose à celle de niveau inférieur ; • une règle nouvelle doit respecter les règles antérieures de niveau supérieur mais peut modifier les règles antérieures de même niveau ; • une règle nouvelle entraîne, de façon logique, l'abrogation des règles inférieures contraires. La logique veut que chaque niveau juridique inférieur dans la hiérarchie ne puisse qu'améliorer la situation telle qu'elle a été définie par les étages supérieurs... Le droit communautaire renvoie aux règles fixées par les institutions de la Communauté européenne et de l'Union européenne, définies par le Traité de Rome du 25 mars 1957 et par le Traité de Maastricht du 7 février 1992. Il comprend : 1. Les recommandations et les avis qui n'ont aucun caractère obligatoire ; 2. Le règlement qui a une portée générale et est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre. Les règlements sont publiés au Journal officiel des Communautés européennes ; 3. La décision qui est obligatoire dans tous ses éléments pour les destinataires qu'elle désigne ; 4. La directive qui lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens. Les États membres de l'Union Européenne sont tenus de transposer ces directives dans leurs droits internes dans les délais prévus par celles-ci. Les normes de l'Union Européenne ont une autorité supérieure à celles des lois françaises. La Cour de justice des Communautés européennes assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application du traité de l'Union, donc une interprétation uniforme du droit communautaire. En matière de directives, la Cour de justice européenne peut condamner un État pour non-exécution de son obligation et les tribunaux de cet état peuvent sanctionner les mesures qui pourraient être prises par le gouvernement et qui s'avéreraient contraires à celles prescrites par l'Union Européenne.

Le droit français est formé de quatre blocs hiérarchisés :

bloc constitutionnel > bloc législatif > bloc réglementaire > bloc contractuel.

Le **bloc constitutionnel** comprend :

- la Constitution du 4 octobre 1958 fondant la Vème République ;
- le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 ;
- la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ;
- les lois organiques destinées à organiser certaines institutions de l'État et à compléter la Constitution.

Les traités européens étant supérieurs à la Constitution, celle-ci a été modifiée pour les intégrer au bloc constitutionnel.

Le **bloc législatif** comprend :

- Les **lois ordinaires** portant des règles de droit ;
- La **décision du Président**, prise en vertu de l'art. 16 de la Constitution : acte pris par le Président de la République, en cas d'interruption du fonctionnement régulier des pouvoirs publics ;
- La **directive européenne non transposée** mais qui, parvenue à sa date d'applicabilité, devient directement applicable. Lorsqu'elle est transposée, c'est une loi, voire une ordonnance, qui la rend applicable ;
- Le **règlement communautaire** qui est directement applicable dans le droit des États-membres.

Le **bloc réglementaire** comprend :

- Les **ordonnances** : le Gouvernement peut, aux termes de l'art. 38 de la Constitution, demander au Parlement, pour l'exécution de son programme et pour une durée limitée, l'autorisation de prendre des mesures qui sont du domaine de la loi. Ces ordonnances sont des actes réglementaires jusqu'à leur ratification par le législateur et peuvent donc être contestées devant le juge administratif ;
- Les **décrets** signés en Conseil des Ministres et donc signés par le Président de la République ;
- Les **décrets en Conseil d'État**, signés par le Premier Ministre pris sur avis conforme du Conseil d'État ;
- Les **décrets simples** signés par le détenteur habituel du pouvoir réglementaire : le Premier Ministre ;
- Les **arrêtés ministériels ou interministériels** ;
- Les **arrêtés préfectoraux** émanant du Préfet représentant l'État dans le département ou la région.

En vertu de l'article 21 de la Constitution, le Premier Ministre dispose du pouvoir réglementaire de droit commun (le Président n'est signataire que des décrets réglementaires délibérés en Conseil des ministres).

Les **contrats et les conventions** : « les conventions légalement formées tiennent lieu de lois entre les parties qui les ont faites » (art. 1134 du Code civil).

Dans la hiérarchie des normes, on n'inclut pas les **circulaires** qui ne s'imposent pas au juge. Les circulaires sont souvent qualifiées de « degré zéro de la réglementation ».

L'Assemblée Nationale et le Sénat (soit le **Parlement**) exercent conjointement le pouvoir législatif puisqu'elles doivent voter la loi en termes identiques. Le gouvernement peut faire prévaloir le point de vue de l'Assemblée nationale sur celui du Sénat, en lui demandant de statuer seule et définitivement.

Seule l'Assemblée nationale peut obliger le gouvernement à démissionner en votant une motion de censure à la majorité absolue de ses membres.

Le Sénat est en mesure d'opposer un veto juridiquement insurmontable aux révisions constitutionnelles qui n'auraient pas son accord.

Le pouvoir législatif des deux assemblées parlementaires a été réduit par la Constitution. La procédure législative est désormais très largement dominée par le gouvernement doté de nombreuses prérogatives lui permettant de faire pression de façon efficace sur les assemblées parlementaires. Comme le gouvernement est en position de force (car soutenu par une majorité parlementaire fidèle), il peut aussi bien s'opposer aux propositions de loi qui ne lui conviennent pas que favoriser ses propres projets de loi.

De plus, le gouvernement possède la maîtrise de l'ordre du jour, il peut donc en retarder l'examen. Il possède des armes puissantes pour favoriser l'adoption des projets de loi :

- Il les fait inscrire en priorité à l'ordre du jour des assemblées permettant le vote sur le texte initial du projet et non celui amendé par les commissions parlementaires ;
- Il peut imposer un vote bloqué (il demande à l'assemblée de se prononcer par un seul vote sur tout ou partie de texte), évitant les discussions de détail ;
- Il peut engager sa responsabilité politique devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte et celui-ci est considéré comme adopté si aucune motion de censure n'a été déposée ou n'obtient pas la majorité des membres de l'Assemblée.

Cela explique que moins de 10 % des projets de loi déposés sont votés !

Au moment du vote d'une loi, on vérifie qu'elle ne fait pas l'objet d'un recours devant le Conseil constitutionnel (la Constitution permet au Président de la République, au Premier Ministre, au président de chaque assemblée, à soixante députés ou à soixante sénateurs de déférer au Conseil constitutionnel une loi qui vient d'être votée). Le recours doit être formé avant la promulgation de la loi. Après, c'est trop tard et on ne peut critiquer une loi promulguée devant aucun juge. En cas de recours, la décision du Conseil constitutionnel est publiée au Journal officiel.

Depuis 1980, le dixième des lois a été déféré au Conseil constitutionnel. Dans la moitié des saisines, les requérants ont obtenu satisfaction (souvent très partiellement).

L'interprétation donnée par le Conseil constitutionnel s'impose à tous, en vertu de l'art. 62 de la Constitution. Les simples particuliers ne peuvent jamais obtenir d'un juge français l'annulation d'une loi, puisqu'ils ne peuvent saisir le Conseil constitutionnel. En revanche, en saisissant le juge administratif, ils peuvent obtenir l'annulation des actes réglementaires et des décisions individuelles de l'administration, lorsqu'ils sont entachés d'illégalité ou d'inconstitutionnalité.

Depuis 1984, un dispositif de « suivi des décrets d'application » a été mis en œuvre. Normalement, un projet de loi ne peut être inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres s'il n'est pas accompagné d'une ébauche des décrets d'application et du calendrier de mise au point de ces décrets. Un tableau de suivi des décrets d'application est établi pour chaque loi.

Enfin, il est nécessaire de soumettre à l'avis secret du Conseil d'État, les projets de lois, ordonnances et décrets (soit environ la moitié des décrets réglementaires). Le Conseil d'État joue un rôle important du fait de ses deux fonctions distinctes :

- Juridiction administrative suprême. Il peut annuler une réglementation (par exemple un décret) ou condamner une administration à réparer un dommage ;
- Conseil au gouvernement. Lois, ordonnances (avant leur inscription au conseil des ministres) et environ la moitié des décrets réglementaires avant leur publication lui sont soumis. Le Conseil d'État rend un avis secret (mais le Gouvernement peut le rendre public) sur les questions de droit mais aussi de bonne administration.

Par l'arbitrage qu'il exerce, le **Premier Ministre** a une part importante et nécessaire pour assurer la cohérence de l'action du gouvernement et pour réguler l'action législative car, dans la plupart des cas, le nombre des projets de loi est trop important par rapport à la capacité

	d'absorption du Parlement. Son rôle s'étend également aux textes réglementaires. Une fois vérifiées la signature des ministres chargés de l'exécution, la correction formelle et la légalité, le décret est soumis à la signature du Premier ministre et, le cas échéant (décrets présidentiels et décrets en Conseil des ministres), une fois vérifiée la signature des ministres responsables (ceux auxquels incombent la préparation et l'application du décret) à celle du président de la République. La signature du Premier ministre est obligatoire pour tous les décrets. Puis le texte est publié au Journal officiel. S'agissant des textes de caractère réglementaire (c'est-à-dire des textes posant des règles générales par opposition aux décisions individuelles ou aux recommandations), la publication au Journal officiel est une formalité nécessaire, en vertu d'un décret de 1870, pour les faire entrer en vigueur, et plus particulièrement pour les rendre opposables aux citoyens. Le Journal officiel paraît quasi tous les jours. Sa confection incombe à la direction des Journaux officiels, service du Premier ministre. Sont publiés, également, au Journal officiel : ○ Des décisions du Conseil constitutionnel ; ○ Des arrêtés du Premier ministre, des arrêtés interministériels et des arrêtés ministériels ; ○ Des circulaires ministérielles importantes ; ○ Des décisions rendues par les autorités administratives indépendantes (CNIL, conseil supérieur de l'audiovisuel...) ; ○ Des informations parlementaires ; ○ D'autres textes officiels (avis de concours de la fonction publique, avis aux exportateurs...). Les circulaires et instructions sont, en principe, dépourvues de valeur réglementaire. Ils se bornent à donner des instructions aux services pour l'application des lois et des décrets, ou à préciser l'interprétation de certaines dispositions. Ils ne sont pas toujours publiés. La hiérarchie des normes est politique et veut que le pouvoir confié par le corps électoral aux organes supérieurs de l'État s'impose aux instances qui leur sont subordonnées. À cette fin la Constitution fixe le cadre dans lequel le Parlement a le pouvoir de voter valablement la loi et attribue au gouvernement le pouvoir réglementaire. Dans le cadre des pouvoirs que la Constitution leur donne ainsi, le Parlement et le gouvernement permettent aux organes inférieurs de l'État (collectivités territoriales, établissements publics...) d'agir dans l'intérêt général et dans les limites que fixent les lois et les décrets. Références : http://www.legifrance.gouv.fr/html/aproposdroit/aproposdroit.htm http://www.conseil-constitutionnel.fr http://www.chez.com/jurisfac/public/strat/c5strat.htm http://dfrochot.free.fr/DOCJUR/HIERARCHIE.html
Rémanence	Persistance partielle d'un phénomène après disparition de sa cause.
Reporting	Terme anglais pour compte rendu (JO du 26 octobre 2006). Il s'agit de l'opération consistant, pour une entreprise, à dresser un rapport de son activité. Le même terme peut désigner le document analysant le fonctionnement et l'activité de l'entreprise dans un ou plusieurs domaines, pour une période donnée. Le compte rendu permet de répondre aux questions : • « Que s'est-il passé ? » ;

	• « Que se passe-t-il en ce moment ? » ; • « Pourquoi cela s'est-il passé ? » ; • « Que va-t-il se passer ? ». Le terme désigne également une technique informatique de préparation de ces rapports, consistant à extraire des données pour les présenter dans un rapport lisible, affichable ou imprimable.
Réutiliser Réemployer	Prolonger la durée de vie d'un objet en le réparant ou en lui affectant une nouvelle place. L'objet garde cependant sa fonction initiale. Ainsi, une cire à épiler est improprement qualifiée de « recyclable » alors qu'elle n'est que « réutilisable » un certain nombre de fois, moyennant certaines précautions hygiéniques.
Rhéologie Voir élasticité, viscosité Voir microrhéologie	La rhéologie étudie l'écoulement ou la déformation d'un matériau sous l'effet des contraintes qui lui sont appliquées, compte tenu de la vitesse d'application ou de la variation de ces contraintes. Pour les systèmes viscoélastiques complexes, les mesures à faibles déformations révèlent le comportement à la fois solide et liquide du produit. Ceci est en général réalisé à l'aide d'un rhéomètre mécanique en oscillation, qui applique une déformation en contrainte ou en cisaillement de faible amplitude, afin d'assurer une réponse linéaire. http://eduscol.education.fr/rnchimie/phys/rheo/cours/rheo.htm Les procédés de préparation de produits (solutions, pâtes etc.) ou de formage de pièces (métallurgie, plasturgie etc.) nécessitent l'écoulement de matière : il est donc nécessaire de connaître le comportement de cette matière pour déterminer les forces à mettre en jeu. La rhéologie se décompose en plusieurs domaines d'études : • <u>rhéologie expérimentale</u> : détermination expérimentale des relations de comportement (entre contraintes et déformation ou vitesse de déformation) ; • <u>rhéologie structurale</u> : explication des comportements à partir de la structure du matériau ; • <u>rhéologie théorique</u> : fournir des modèles mathématiques en nombre limité des comportements indépendamment de la structure microscopique.
Rhéologique	Souvent pris comme synonyme de « non newtonien ». Désigne les matrices viscoélastiques.
Rhéomètre	Appareil de laboratoire capable de mesurer la rhéologie d'un fluide en appliquant un cisaillement à l'échantillon. Généralement de faible dimension caractéristique (très faible inertie mécanique du rotor), il permet d'étudier les propriétés fondamentales d'écoulement d'un liquide, d'une suspension, d'une pâte etc., en réponse à une force appliquée. Il permet d'accéder aux grandeurs fondamentales : taux de cisaillement $\dot{\gamma}(t)$; contrainte de cisaillement $\tau(t)$; viscosité. Les mesures qu'il donne peuvent être comparées avec celles obtenues par d'autres techniques. https://fr.wikipedia.org
Rhéométrie rotationnelle	Technique performante (fondée sur le principe de Couette) de rhéologie de propriétés complexes de tous types de matériaux. Technique suffisamment sensible pour mesurer la viscosité de solutions polymères diluées et suffisamment robuste pour mesurer la viscoélasticité de polymères ou de composites « épais ». La rhéométrie rotationnelle permet de détecter des changements de structure et de composition d'un matériau : facteurs critiques du contrôle des propriétés d'écoulement et de déformation d'un produit et donc de sa stabilité et de sa performance.

	Une mesure de rhéométrie rotationnelle se déroule de la manière suivante : • l'échantillon et le système de mesure sont contrôlés en température ; • l'échantillon est chargé dans l'entrefer d'un système (nommé géométrie) de mesure (cône, plan ou cylindre concentrique) spécialement conçu(e) pour imposer un écoulement en cisaillement lors de la rotation ; • le système de mesure est supporté par un palier (à billes ou, plus sensible, à air) virtuellement sans friction et entraîné par un moteur à ultra-faible inertie couplé à un encodeur de position de très haute précision. Diverses caractéristiques rhéologiques de l'échantillon peuvent être déterminées par rotation, oscillation ou en appliquant une fonction de progressivité au système de mesure, en contrôlant le couple du moteur (rhéométrie à contrainte contrôlée) ou le changement de position (rhéométrie à déformation contrôlée). Habituellement, on utilise la rotation (écoulement) pour mesurer la viscosité en cisaillement et l'oscillation pour mesurer des propriétés matérielles dynamiques (viscoélasticité...). La rhéométrie rotationnelle permet d'évaluer d'autres propriétés rhéologiques comme la contrainte d'écoulement, la thixotropie... La conformité à la norme ISO 3219 permet des mesures absolues, donc des comparaisons entre laboratoires. L'appareil est alors qualifié de « normalisé ». http://www.malvern.com/fr
Risque	Éventualité d'une rencontre entre un homme (une chose) et un danger auquel il (elle) peut être exposée(e). Le risque est caractérisé par : • la probabilité de survenance du dommage ; • la gravité du dommage. La probabilité de survenance est le produit de la fréquence d'exposition par le niveau d'exposition. Voir danger et dommage.
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises. Certains disent responsabilité sociale des entreprises. Voir la norme ISO 26000 Pour la Commission européenne, la RSE est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ». Selon le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ». https://fr.wikipedia.org http://www.iso.org et http://www.afnor.org
RSPC	Rapport de sécurité du produit cosmétique Ce rapport est recommandé après avoir procédé à une évaluation du risque selon les normes actuelles de la toxicologie. Il s'agit notamment d'évaluer individuellement les différentes substances du produit (données toxicologiques, données physico-chimiques, taux de pureté, taux d'impureté, type d'impureté, stabilité, qualité, données bibliographiques...) et de déterminer le risque prenant en compte l'exposition probable sur le consommateur ciblé (qui? comment? quelles parties du corps? combien de temps?). Selon la réglementation (EC) 1223/2009, l'évaluation de la sécurité d'un produit fini requiert les informations suivantes :

	• composition qualitative et quantitative du produit ; • caractéristiques physico-chimiques et stabilité du produit ; • qualité microbiologique ; • impuretés, traces ou autres informations concernant le matériel d'emballage ; • utilisation normale ou raisonnablement prévisible ; • exposition au produit ; • effets indésirables et effets indésirables graves ; • profil toxicologique ou autres informations sur le produit. Un rapport intéressant : http://www.ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/65a2d1f252e866d6c12ba9f41091c175.pdf
Santé	Définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La citation bibliographique complète de cette définition se trouve dans le préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé (New York, 19-22 juin 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 états ; Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948. La définition n'a pas été modifiée depuis 1946.
SAP	Nom d'une entreprise internationale d'origine allemande (SAP AG) proposant un ensemble intégré de solutions de gestion pour toutes les activités : <i>Systeme, Anwendungen und Produkte in der Datenverarbeitung</i> est devenu peu à peu <i>Systems, Applications and Products for data processing</i>. Par abus de langage SAP est utilisé pour désigner le progiciel de gestion intégré et toutes ses déclinaisons (voir site). http://www.sap.com/france/solutions/a-z-solutions/index.epx
Scale Up	Extrapolation d'un modèle par augmentation proportionnelle : passage à une plus grande échelle. Par extension, prise en compte des difficultés de mise en œuvre du changement d'échelle.
SCCS	<i>Scientific Committee on Consumer Safety</i> http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consumer_safety/ Une des comités scientifiques émettant des <i>opinions</i> (= avis) sur la santé et les risques dans les domaines de la consommation et des services non alimentaires (cosmétiques, tatouages...). Ces <i>opinions</i> sont en général suivies par la commission européenne.
Sécurité	Terme désignant une situation, un état tranquille qui résulte de l'absence réelle de danger (d'ordre matériel ou moral). L'institut national de recherche et de sécurité (INRS) est une association loi 1901 principalement financée par l'assurance-maladie ayant pour objectif d'améliorer les conditions de travail pour prévenir les maladies professionnelles, les accidents du travail. www.inrs.fr Dossier INRS traitant de la cosmétologie : http://www.travail-et-securite.fr/ts/dossier.html
Sens électronique	Nez, langue et œil électroniques. Spécialité de la société Alpha MOS. Les mesures des nez, langue et œil électroniques, couplées à une analyse statistique informatisée, permettent de réaliser des :

	Système conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques. géo-informatique ou géomatique. Les applications liées aux SIG permettent aux utilisateurs de créer des requêtes interactives, d'analyser l'information spatiale, de modifier et d'éditer des données au travers de cartes et d'y répondre dans un cadre cartographique. https://fr.wikipedia.org
Sourcing	Désigne, dans les achats et les ressources humaines, le fait de chercher/trouver soit des fournisseurs soit des personnels.
Sous-traitance (contrat de)	Contrat par lequel une entreprise dite « mutuelle » demande à une autre entreprise dite « assujettie » de réaliser une partie de ses activités, de sa production ou des composants nécessaires à sa production.
Sous-traitant	Différent d'un simple fournisseur, il fabrique un produit conçu par le donneur d'ordres et souvent en collaboration étroite avec lui. Le produit est fabriqué par le sous-traitant pour le compte exclusif du donneur d'ordre et ne porte pas son nom. Le sous-traitant ne s'engage que sur la conformité aux directives du donneur d'ordre de son exécution.
Spa	Acronyme dérivant de l'abréviation de « Solus per aqua » ou « Sanitas per aqua » ou... soit « la santé par l'eau » (http://www.info-massage.com/Le-Spa-son-origine-et-son-devenir.html). Spa est aussi le nom d'une ville thermale belge, d'un avion de chasse belge, de Société protectrice des animaux, de Société par actions, de Service public administratif... Spa désigne aussi bien un institut (luxueux) de remise en forme et de beauté qu'un bain à remous (jacuzzi). Cette double finalité est contestée par certains. La norme NF X50-843 est le document consensuel établi par un groupe de spécialistes et d'experts du domaine réunis au sein d'un groupe de travail (ST02 GE1) piloté par l'AFNOR. Comme toutes les normes, NF X50-843 n'a aucun caractère obligatoire mais se déclarer conforme à elle est un gage de niveau de prestations minimal. Le SPAS, en opposition avec la CNEP (Confédération Nationale de l'Esthétique et de la Parfumerie), attend la révision fin 2015 de la norme : il refuse d'amalgamer métier du spa et métier de l'esthétique, donc d'intégrer le spa au secteur de l'esthétique.
SPAS	http://www.syndicat-spas.org/ Syndicat professionnel des activités de Spa.
Stage	Période d'apprentissage, de formation ou de perfectionnement dans une entreprise, un service ou une association. Anglais : <i>training period, work placement</i>
Stokes	Unité (St ; CGS) de mesure de viscosité cinématique.
Story-board Board	Scénarimage. Représentation illustrée et colorisée des caractéristiques d'un produit. En amont de la R & D, et <i>a fortiori</i> de la production car issue généralement du marketing, cet outil de référence est censé aider à la représentation mentale des sensations liées au produit projeté. Commande, « feuille-de-route » pour la R & D, donc base de dialogue avec le marketing.
Substantivité	Propriété d'un produit caractérisant sa capacité à se fixer sur la kératine (couche cornée, ce qui permet d'espérer une absence de pénétration trans-épidermique ; ou la kératine du cheveu).

Système qualité	Voir Management de la qualité  The diagram is a pyramid divided into four horizontal layers, each with a title and a subtitle. From top to bottom: 1. 'Le manuel qualité' with subtitle 'Politique générale'; 2. 'Les manuels de procédure' with subtitle 'Qui fait quoi ?'; 3. 'Les fiches d'instruction de poste' with subtitle 'Comment faire ?'; 4. 'Les enregistrements' with subtitle 'Traces de l'exécution'.
Tatouage	Procédé de dermopigmentation ne relevant pas du domaine de l'esthétique.
Taxon	Groupe d'organismes vivants qui descendent d'un même ancêtre et qui ont certains caractères communs. Les embranchements, classes, ordres, familles, espèces... sont des taxons.
Télérelève	Le télérelevé d'un compteur d'eau permet d'obtenir le relevé du compteur et différentes informations sans avoir besoin d'accéder directement au compteur, lequel est alors de la classe des compteurs communicants. Différentes technologies sont employées dans ce cadre, dont les principales sont : walk by/drive by ; installation fixe AMI (unidirectionnelle) ; installation fixe AMR (bidirectionnelle). https://fr.wikipedia.org
Tensioactif Détergent Détersif Surfactant	Adjectif désignant un produit susceptible d'augmenter les propriétés d'étalement, de mouillage d'un liquide en abaissant sa tension superficielle. On distingue les détergents : • Non-ioniques ; • Anioniques ; • Cationiques ; • Zwitterioniques.
Texture	Arrangement, disposition des éléments d'une matière. Par extension : consistance. Un agent de texture est un additif utilisé pour obtenir une consistance particulière (émulsifiant, épaississant, gélifiant...).
Texturométrie	Technique (et appareil associé) qui permet des études variées : dureté, cohésion, collant, élasticité, adhésivité, force de rupture...
Thérapeutique	La thérapeutique étudie l'ensemble des moyens médicamenteux et non médicamenteux utilisés pour traiter les maladies.
Thixotrope	Se dit d'un gel ou d'une suspension susceptible de thixotropie.
Thixotropie	Phénomène par lequel certains mélanges passent de l'état de gel à celui de liquide par une légère agitation. Chute de viscosité réversible, dépendant du temps de cisaillement, et pas de la vitesse.

	http://www.larousse.fr
Tisane Voir décoction, macération, infusion, lixiviation	Solution contenant une faible proportion d'une substance médicamenteuse ou hygiénique végétale obtenue par macération, infusion, lixiviation ou décoction de plantes dans de l'eau (Le Petit Robert). Cette définition est contestée par les professionnels pour lesquels une tisane est le résultat d'une infusion. La consultation des renvois est indispensable. http://www.philapharm.fr
Toxicologie	Discipline scientifique qui traite des poisons : • origines ; • propriétés physicochimiques et biologiques ; • modalités et mécanismes d'action ; • détection, identification et dosage ; • thérapeutique, antidotes et prophylaxie.
Toxine	Substance toxique élaborée par un organisme vivant.
Toxique	1. Adj. Se dit d'une substance qui après pénétration dans l'organisme provoque, après ou non une phase de latence, des troubles durables ou passagers plus ou moins intenses. 2. n.m. Substance nocive pour l'organisme. Synonyme de poison, mais pas de toxine car de portée plus générale. SGH06  Toxicité aiguë Catégorie 4 SGH07  Toxicité aiguë Catégories 1, 2, 3 SGH08  Toxicité spécifique pour certains organes cibles
Trade Mark™	Le signe ™ signifie « Trade Mark » (« Marque de commerce » ou « Marque commerciale » en langue anglaise) et informe de l'imminence d'un enregistrement officiel, il s'agit donc d'un sigle dont l'utilisation ne peut être que temporaire tout en permettant d'informer les tiers des risques encourus en cas d'utilisation frauduleuse. Voir les autres mentions usuelles © Copyright, ® Registered.
TRIZ	TRIZ est l'acronyme russe pour « <i>Тéория Rechénia Izobréatelskikh Zadatch</i> », traduit par « Théorie de résolution des problèmes inventifs » (initiée en URSS dès 1946). Largement appliquée à l'innovation en sciences de l'ingénieur, TRIZ est un outil de génération d'idées dans le cadre de projets innovants. TRIZ se caractérise par son côté systématique : des concepts de solution sont puisés dans des bases de données pluridisciplinaires élaborées à partir de savoirs industriels capitalisés et structurés. TRIZ n'apporte pas de solution toute faite dans le cadre d'un projet innovant, mais permet d'élargir considérablement l'investigation lors des phases de créativité. « Trade Mark » « Marque de commerce » ou « Marque commerciale »

Tribologie	La tribologie est la science des frottements. Un frottement intervient lorsque deux surfaces en contact sont mises en mouvement l'une par rapport à l'autre, produisant une force qui s'oppose au mouvement. L'origine du frottement fait intervenir une multitude de phénomènes physiques : rugosité des surfaces, élasticité, plasticité, adhésion, lubrification, thermique, usure, chimie des surfaces, humidité, etc. La tribologie, dans le cadre de la rhéométrie, permet notamment de prévoir la stabilité d'un produit complexe (émulsion, gel...).
Veille concurrentielle	Permet de pister les démarches actives, déploiements vers d'autres secteurs d'activités, fausses pistes et leurres destinés à égarer les curieux, intrusions diverses, dépôts de brevets, travaux de recherche... de la part de concurrents directs et indirects. Elle permet par exemple de mieux connaître les techniques de vente et de distribution des concurrents et leur politique de communication. Outil de <i>benchmarking</i>, c'est-à-dire prendre un concurrent (ou un autre acteur du marché) comme référence, pour mener des comparaisons rapprochées entre produits, services ou méthodes de production.
Vente directe	Transaction qui se déroule sans intermédiaire entre le producteur et l'acheteur final. Ce type de vente s'inscrit parmi les circuits courts. Peut aussi prendre le sens d'une vente réalisée par le revendeur directement à l'acheteur final (voir alors B2C).
VISA PP ARPP	Visa Publicité Produit Cette particularité française a été supprimée courant 2013, avec l'application totale le 15 janvier 2014 de la 7ème version de la « recommandation produits cosmétiques ». http://www.arpp-pub.org/reco_produits_cosmetiques.html#nb1
Viscosimètre (rotationnel)	Instrument de mesure rotatif permettant la détermination de la viscosité dynamique (Eta), à une vitesse de rotation (N) ou un gradient de vitesse (D) défini. Tau (τ, Contrainte de cisaillement) : force par unité de surface avec laquelle le fluide répond à la rotation ; directement issue du couple mesuré et de la surface du corps de mesure utilisé ; s'exprime en Pa.
Viscosité	La viscosité est la mesure de la résistance à l'écoulement. Propriété physique d'un fluide, impliquant une relation entre les contraintes et les vitesses de déformation, la viscosité résulte de la résistance d'un fluide au glissement d'une couche par rapport à une autre (frottement). La viscosité est souvent perçue comme « l'épaisseur », terme trop restrictif. La viscosité est évaluée à l'aide de divers instruments, dont le viscosimètre de Brookfield, non normalisé. Les viscosimètres rotationnels (rhéomètres) et oscillatoires peuvent être normalisés et permettre des comparaisons de liquides newtoniens ou rhéologiques entre laboratoires. La viscosimétrie entre dans le champ de la rhéométrie.
Viscosité cinématique	(Technique de) mesure des frictions internes à un fluide. Elle est déterminée par un système à écoulement et intègre la densité du fluide. Elle s'exprime en Stokes.